



PLAN ZONAL DE SECURITE 2020-2025



Plan zonal de sécurité 2020-2025 de la zone Basse-Meuse (5281)



Colophon

Le Plan Zonal de Sécurité a été réalisé par le CP J-F DUCHESNE avec la participation précieuse de Marie MAWET, stagiaire en criminologie de l'université de Liège.

Nous remercions la DCA LIEGE et tout particulièrement le service du développement de politique policière et son équipe d'analystes pour l'appui qu'ils nous ont apporté.

Plan zonal de sécurité 2020-2025 de la zone Basse-Meuse (5281)



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	- 1 -
INTRODUCTION	- 2 -
Préface	- 3 -
Avis au lecteur	- 5 -
CHAPITRE 1 MISSION-VISION-VALEURS	- 7 -
1.1. Les parties prenantes & leurs attentes	- 8 -
1.2. Mission – Vision – Valeurs	- 9 -
CHAPITRE 2 SCANNING & ANALYSE	- 10 -
2.1. Leçons à tirer du plan précédent	- 11 -
2.2. Description socio-économique et démographique de la zone.....	- 12 -
2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie.....	- 15 -
2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes	- 20 -
2.5. Déploiement du corps de police	- 22 -
2.6. Image du service policier et de son fonctionnement.....	- 24 -
2.7. Coopération	- 39 -
2.8. Synthèse de l'affectation de la capacité	- 41 -
CHAPITRE 3 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES	- 46 -
3.1. Les objectifs stratégiques précédents – Evaluation et leçons à tirer	- 47 -
3.2. Les objectifs stratégiques 2020-2025	- 49 -
CHAPITRE 4 POLITIQUE DE COMMUNICATION	- 60 -
4.1. Communication externe	- 61 -
4.2. Communication interne.....	- 63 -
CHAPITRE 5 APPROBATION DU PLAN	- 65 -
5. Approbation.....	- 66 -
CHAPITRE 6 PLANS D’ACTION ET PROJETS	- 67 -
LISTE DE DISTRIBUTION	- 69 -
ANNEXES	- 70 -



INTRODUCTION



Préface

Depuis la réforme de notre système policier il y a maintenant quelques années, de nouveaux paramètres s'ajoutent continuellement et modifient le fonctionnement des services de police.

La difficulté de recruter anticipativement les remplaçants des futurs pensionnés, le manque de cadres moyens disponibles font en sorte que nous travaillons en permanence en-dessous de la norme minimale malgré les possibilités budgétaires octroyées par le Conseil de police.

De nouvelles distributions des tâches, comme la gestion des Enquêtes Policières d'Office (E.P.O.), ou les difficultés de la Police fédérale nous obligeant à reprendre à notre compte certaines matières, augmentent journallement la charge de travail de la police locale.

La mise en œuvre de la « loi Salduz » entraîne aussi une modification du système de travail et nécessite plus de temps pour les mêmes opérations.

La population de notre zone a fortement augmenté depuis la réforme et atteint 82.050 habitants au 01/01/18 pour 75.000 au départ. Il s'agit donc de près de 10 % d'augmentation (9,4) !!!

Tous ces critères nous obligent à revoir notre organisation.

Au niveau des collaborateurs, nos effectifs doivent être employés au maximum de leur potentiel. La notion d'efficience qui était jusque là une volonté est devenue une nécessité.

Le principe du partenariat déjà évoqué lors des PZS précédents a été mis en œuvre systématiquement. Dans de nombreux cas, il s'est avéré très efficace. Ce partenariat devient de mieux en mieux accepté par les différents partenaires. Vous pouvez voir quelques exemples au point 2.7.2. (coopération).

Nous sommes en permanence à la recherche du meilleur équilibre dans la répartition du personnel en fonction de l'ensemble des missions qui nous sont attribuées mais nous devons veiller à ne pas atteindre la saturation. Cela devient réellement une gageure.

La construction d'un nouveau commissariat central regroupant tous les services sauf les six postes locaux permet depuis 2013 l'optimisation des services d'appui (logistique, service du personnel, gestion du planning). Le cadre de vie des employés de ce nouvel hôtel de police est grandement amélioré et influence favorablement la qualité du travail. Depuis les attentats terroristes, nous nous efforçons de répondre au mieux aux nouveaux critères de sécurité du matériel et des lieux de travail.

Le nouvel organigramme, par pilier, prône toujours la polyvalence et favorise la transversalité qui est indispensable dans le contexte actuel.

Nous nous inscrivons aussi dans l'évolution technologique, indispensable aujourd'hui. Notre défi est de disposer des outils qui pourraient compenser les difficultés en personnel et améliorer la qualité du service au public.



Les efforts du personnel et de la Direction sont donc permanents afin de pouvoir continuer à offrir à la population le service qu'elle est en droit d'attendre. Nous n'oublions pas que nous sommes au service du public.

Toujours dans cette optique, c'est après consultation de toutes les parties que la Zone de Police de la Basse-Meuse devra prioritairement lutter contre les phénomènes suivants :

- l'insécurité routière
- les vols dans les habitations
- Les atteintes à la qualité de vie (nuisances sociales)

Le détail des actions menées contre ces phénomènes sera repris in extenso dans les plans d'action annuels.

Les actions menées au service de ces objectifs stratégiques sont menées en routine mais également lors de plages horaires spécialement dégagées en sus des fonctionnalités de base, du travail journalier et du temps consacré à tous les autres phénomènes criminels (notamment les vols à main armée, les vols de métaux, la sécurité des manifestations).

Vous le voyez, ce PZS reprend tous les éléments essentiels des 6 années à venir. C'est pourquoi il se veut la pierre angulaire du fonctionnement de notre zone de police.

Fait à Oupeye, le 21/10/2019

Le Procureur du Roi

Le Président du Conseil Zonal de sécurité

Les Bourgmestres,

M. BOLLAND

V. DESSART

S. FILLOT

V. HIANCE

C. SERVAES

Le Directeur Coordonnateur

Le Chef de la zone de police

Plan zonal de sécurité 2020-2025 de la zone Basse-Meuse (5281)



Avis au lecteur

Le plan zonal de sécurité est réalisé selon les prescrits de la circulaire interministérielle PLP 58 du 11 avril 2019 et couvre les années 2020 à 2025. Il est en effet pour la première fois prévu pour une durée initiale de 6 ans, conformément à la loi du 16 août 2016¹, afin de correspondre à la durée de la législature communale. Il est important également de signaler le contexte politique dans lequel ce plan est écrit : le gouvernement était minoritaire suite à une rupture du pacte de majorité survenue en décembre 2018 ; il est en outre désormais en affaires courantes suite aux élections législatives du 26 mai 2019 et dans l'attente d'un nouveau pacte de majorité.

Une autre particularité réside dans le fait que l'échéance de l'actuel PZS coïncide avec la fin du Plan National de Sécurité 2016-2019, et la Note cadre de Sécurité Intégrale 2016-2019. Le nouveau plan national de sécurité 2020-2023 n'étant pas encore disponible, les différents plans zonaux de sécurité doivent être rédigés indépendamment de celui-ci et feront l'objet d'un alignement lors de sa prochaine parution. Cette particularité implique que les différents plans zonaux de sécurité doivent être davantage axés sur la situation locale mais également que les autorités locales ont la possibilité de suggérer des thèmes ou phénomènes devant selon elles être envisagés lors de la préparation du futur Plan National de Sécurité ainsi que de la Note Cadre de Sécurité Intégrale.

Le contexte général étant posé, le présent document constitue un outil visant la planification et la mise en œuvre de la politique policière locale et devant lui permettre d'atteindre ses objectifs en termes de sécurité et de qualité de vie. Pour ce faire, et dans une optique d'approche intégrale et intégrée, la Police Locale applique, entre autres, les principes de « police axée vers la communauté » et de « police guidée par l'information » comme cadres de référence.

Comme énoncé dans la préface, la Police Locale développe à cette fin des partenariats avec d'autres acteurs de la chaîne de sécurité ainsi qu'avec un large éventail de partenaires locaux au sein du paysage institutionnel de la zone de police, de la vie communautaire et des différents mouvements citoyens. Ces liens directs permettent à la Police Locale de mieux concilier son propre fonctionnement avec les attentes légitimes de ses multiples partenaires et de la population et de traiter les difficultés rencontrées selon une approche de type « résolution de problème » orientée vers des solutions claires et durables. La Police Locale, en s'appropriant les problèmes locaux et en interagissant avec les parties prenantes, adopte ainsi une attitude d'implication capable.

Ce plan zonal de sécurité 2020-2025 est, à l'instar du plan précédent, une mise en pratique du modèle de management EFQM et ce sont les objectifs de sécurité et de qualité de vie qui ont guidé sa rédaction, plus particulièrement la détermination d'objectifs stratégiques et opérationnels. Ces choix stratégiques de politique policière sont déterminés au niveau local par le Conseil Zonal de Sécurité qui, pour ce faire, s'appuie sur :

¹ Loi du 16 août 2016 modifiant la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux, en ce qui concerne les plans de sécurité.



- Un diagnostic stratégique qui comprend d'une part un scanning de l'environnement local en termes de sécurité et de qualité de vie et, d'autre part, un scanning de l'organisation policière locale elle-même ;
- L'évaluation du plan zonal de sécurité précédent ;
- L'anticipation et la prise en compte des tendances futures déjà identifiées au niveau local et ayant une incidence potentielle sur la politique de sécurité locale ;
- Les attentes des différentes autorités de tutelle et celles des partenaires.

En ce qui concerne la mise en œuvre de ce plan zonal de sécurité, nous ferons preuve de flexibilité pour répondre au contexte sociétal actuel caractérisé par un degré d'incertitude élevé. En effet, des événements perturbateurs et des évolutions rapides des tendances en matière de criminalité ainsi que la nécessité de saisir de nouvelles opportunités de développement organisationnel et d'innovation rendent la planification de plans stricts fixés longtemps à l'avance inefficace.

Vous l'aurez compris, il ne s'agit pas uniquement d'un exercice d'écriture conceptuelle mais bien de la mise en forme d'un plan stratégique qui structurera notre activité policière suivant une vision à long terme pour la période 2020-2025.



CHAPITRE 1

MISSION-VISION-VALEURS



1.1. Les parties prenantes & leurs attentes

Nous avons consulté les parties prenantes et nous avons obtenu leurs attentes. Lors du Conseil zonal de sécurité du 22 mai 2019, chacun a pu prendre connaissance des souhaits des parties prenantes et les 3 objectifs stratégiques ont été approuvés.

A l'occasion de l'installation de nouveaux conseils communaux en 2017 et de nouveaux Bourgmestres, notre Chef de Corps a rencontré l'ensemble des Bourgmestres pour recueillir les déclarations de politique générale en ce qui concerne la sécurité. Sans surprise, outre les points d'attention habituels, la notion de proximité est très demandée.

Nous y sommes évidemment très attentifs.

En matière de données internes, nous avons réalisé une enquête de satisfaction du personnel opérationnel de l'intervention et du quartier. Vous trouverez les résultats de cette enquête en annexe 11.

Vous trouverez dans la rubrique 2.4. le listing des attentes des parties prenantes.



1.2. Mission – Vision – Valeurs

Dans ce chapitre, nous regroupons les missions – visions – valeurs, les enseignements que nous tirons du passé et nos projets pour l'avenir.

Mission

Les missions sont fixées par la loi. Nous nous efforçons donc de garantir au mieux la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques.

Nous avons mis l'accent sur la collaboration et la coopération entre tous les niveaux de la police intégrée mais nous nous sommes également inscrits dans une volonté de coopération policière internationale en raison de notre position centrale dans l'Euregio.

Les plans d'action, véritables outils traduisant sur le terrain les objectifs stratégiques fixés par le PZS, sont maintenant bien assimilés par le personnel. On peut donc affirmer que le PZS a des implications journalières concrètes.

Vision

Le Chef de Corps souhaite clairement une orientation de la fonction de police vers la communauté afin de répondre correctement aux attentes de la société.

Bien qu'une attention particulière ait été portée sur le partenariat avec les différentes composantes de la société, ce concept doit être retravaillé sans cesse jusqu'à ce qu'il soit tout-à-fait intégré par tous.

Nous avons demandé à nos autorités administratives quelle était leur vision du travail policier. Sans beaucoup de surprise, la notion de proximité a été mise en avant. Le service minimum que la police doit fournir aux citoyens est une réponse adéquate à leurs demandes.

La notion de « plus de bleu en rue » est continuellement recherchée mais des impératifs financiers et de charges de travail nous empêchent de l'appliquer avec l'efficacité voulue. Aujourd'hui, nous ne pouvons faire l'économie d'une priorisation des tâches afin de trouver un équilibre entre les tâches demandées par les Autorités judiciaires et les Autorités administratives. Nous tentons également de répartir la charge de travail le plus équitablement possible entre nos collaborateurs.

Valeurs

Le respect des droits et libertés de tous les citoyens reste notre priorité.

Ces valeurs sont intégrées par tout le personnel et rappelées lors de chaque évaluation.

La disponibilité, l'impartialité et l'intégrité sont des valeurs que le personnel de notre Zone est invité à mettre en avant en permanence.

L'amélioration continue du fonctionnement de notre Corps de police rejoint bien la notion « d'excellence dans la fonction de police » souhaitée par les Autorités supérieures.

Enfin, la notion de respect est fortement soulignée par le Chef de Corps. Ce respect doit s'appliquer à tous les niveaux : vis-à-vis des citoyens, des Autorités, des partenaires, de la ligne hiérarchique mais aussi des collègues.



CHAPITRE 2

SCANNING & ANALYSE



2.1. Leçons à tirer du plan précédent

Depuis 2012, nous constatons une baisse constante et importante de la criminalité contre les biens jusqu'en 2017, avec une diminution de près de 50 % dans certains domaines dont les vols dans les habitations. Malheureusement, 2018 et probablement 2019 marquent un retour à la hausse. Dans les domaines des atteintes aux personnes et de la criminalité économique, les chiffres sont restés assez stables depuis 6 ans. Le résultat global sur 6 ans semble donc assez positif.

Les attentats terroristes qui ont marqué la Belgique ont engendré un renforcement de l'engagement policier assez important. La grève des prisons en 2016, qui a duré près de 2 mois, a également puisé beaucoup de capacité.

Le phénomène du radicalisme a aussi demandé un engagement énorme au niveau de la police fédérale. Le corollaire de cet engagement est évidemment une incapacité de la police fédérale à remplir les mêmes missions qu'auparavant. Ces missions sont donc revenues à la police locale.

Ces quelques exemples illustrent la nécessité d'un engagement policier important. Cela se produit au détriment de la capacité que nous pouvons dégager dans le domaine des plans d'action. Il faut en tenir compte et adapter nos moyens d'action dans la lutte contre les phénomènes désignés comme objectifs stratégiques pour être – à nouveau – le plus efficient possible.

En interne, nous avons réalisé en 2019 une enquête de satisfaction du personnel, au niveau des inspecteurs de quartier et d'intervention. Il s'agit du sentiment de chacun mais nous devons en tenir compte car ce qui en ressort principalement est le manque de temps pour mener à bien leurs missions de base. Nous ne pouvons que nous interroger sur la capacité à effectuer des plans d'action alors que les inspecteurs signalent leur saturation pour leurs seules missions de base. Il s'agit peut-être du plus grand défi pour les années à venir.

Nous avons donc la confirmation qu'il faut se limiter à 3 objectifs stratégiques. Les autres phénomènes éventuels feront l'objet d'action ponctuelles.



2.2. Description socio-économique et démographique de la zone

Situation géographique

La zone de police Basse-Meuse couvre le territoire des six villes et communes, à savoir Visé, Dalhem, Blegny, Oupeye, Bassenge et Juprelle. Sa particularité est d'être entourée au nord et à l'ouest par des communes néerlandophones et d'être limitrophe avec les Pays-Bas, et notamment avec Maastricht (problématique des stupéfiants).

Démographie

La zone s'étale sur 19.982 Ha et compte 82.050 habitants, ce qui en fait la troisième zone en importance de la province de Liège. La densité de population au km² est donc de 410 habitants. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 20/49 ans (37,5%) suivie de celle des + 60 ans (26%) puis de celle des – 20 ans (22,2%) et de celle des 50/59 ans (14,3%).

Aspects sociaux

La zone assure une activité sociale importante par le biais d'ateliers protégés, de maisons de repos et de retraite, d'un hôpital de jour, d'une clinique homologuée « service 100 » et de trois mosquées. Une prison située à Lantin (1^{ère} en capacité de Belgique) et un établissement de défense sociale situé à Paifve génèrent une activité importante (grèves de gardiens – transferts).

Situation économique

Son activité économique est caractérisée par de nombreuses exploitations agricoles, des PME, des complexes commerciaux, plusieurs zones industrielles. S'y ajoutent deux usines de ciment, une charge de classe II d'Intradel, de nombreuses agences bancaires et des bureaux de poste. Le secteur HORECA est plus particulièrement développé dans le centre de Visé.

Enseignement

Chaque commune de la zone a développé son réseau scolaire, libre ou communal, de façon importante au niveau des « maternelles » et des « primaires ». L'enseignement spécial et les cours de promotion sociale sont également présents. Ceci cause de sérieux problèmes de circulation et de stationnement aux heures de pointe.

L'enseignement secondaire est concentré à Visé.

A proximité de ces établissements se développent des phénomènes de vente et de consommation de stupéfiants.



Mobilité (voies de communication)

- Réseau routier

La zone Basse-Meuse dispose d'un réseau routier important et est traversé par trois autoroutes (A313 Liège-Anvers ; E40 Bruxelles-Aachen ; E25 Liège-Maastricht). Les routes régionales connaissent des problèmes liés à la vitesse et aux poids lourds qui veulent éviter les autoroutes.

- Réseau fluvial

La zone est traversée dans le sens Liège-Maastricht, de part en part, par la Meuse et le canal Albert qui est le passage obligé vers le port d'Anvers en venant de Liège et, via l'écluse de Lanaye, vers le canal Juliana qui traverse la ville de Maastricht.

La nouvelle plateforme multimodale liégeoise (Trilogiport) située à Hermalle-sous-Argenteau est opérationnelle depuis fin 2015 mais n'a pas encore atteint son développement maximal.

- Réseau ferroviaire

Le réseau ferroviaire n'est pas très dense et ne compte que deux lignes (Hasselt-Liège et Hasselt-Allemagne), une gare à Glons (Bassenge) et une ligne (Liège-Anvers), et une gare ferroviaire à Juprelle. Des trains internationaux vers les Pays-Bas, et notamment Maastricht, passent cependant par la gare de Visé, qui est aussi gare de triage pour les trains de marchandises vers l'Allemagne.

- Lignes d'autobus

De nombreuses lignes de bus TEC et DE LIJN (vers Fourons) parcourent l'entité avec un réseau très développé sur Oupeye et un dépôt à Bassenge et à Visé. Il existe même une ligne internationale : la ligne 78 (liaison entre Liège et Maastricht). En raison des écoles secondaires à Visé, il y a de grosses affluences aux heures de pointes d'entrée et de sortie des écoles. Cela génère des problèmes entre les adolescents et engendre de la petite délinquance.

Tourisme

Les pôles d'attractions touristiques sont essentiellement le « Petit Lourdes » à Bassenge, le fort d'Eben-Emael et la tour d'Eben-Ezer, le fort de Lantin à Juprelle et le marché de Noël dans l'ancien château d'Oupeye et dans les grottes de Wonck. Le seul hôtel significatif de la zone, le « Mosa » se trouve à Hermalle-sous-Argenteau (Oupeye). Un autre centre d'intérêt se situe à Blégny au complexe touristique provincial du musée de la mine (charbonnage fermé en 1980). A Dalhem, le tourisme est orienté vers le gîte à la ferme et l'ancien fort d'Aubin-Neufchâteau. Par contre, à Visé, le tourisme est essentiellement basé sur le tourisme d'un jour. Les traditions de cette ville sont l'oie, les gildes, les trésors de la Collégiale, la réserve naturelle de la Montagne Saint-Pierre, un important programme de manifestations culturelles et sportives dont un club de football en 1^e division amateur. Le service de police est fortement mis à contribution pour l'encadrement de certains de ces aspects.



Aspect récréatif

Un nombre important de cafés, de salles (bals et activités culturelles), restaurants et un dancing (Juprelle) génèrent une activité importante sur le territoire, en particulier durant les week-ends, en soirée. Des manèges, des centres sportifs et halls omnisports, des piscines, terrains de sport, plaines de jeux et clubs de tennis constituent l'essentiel de la zone dans le domaine sportif. Une activité intense est engendrée par les carnivals de la vallée du Geer et les cramignons liégeois à Haccourt et Hermalle-sous-Argenteau (Oupeye). Un centre culturel très actif dans les domaines culturels et des loisirs est situé dans l'ancien château d'Oupeye. La kermesse locale de Blegny (2^e w-e de juillet) attire environ 4.000 personnes pour les quatre bals. La ville de Visé a une vie sociale intense que ce soit par ses associations folkloriques et comités de quartier, son tourisme d'un jour, son centre culturel et ses associations sportives dont le FC Visé (division 1 amateur), les courses de côte à Richelle, le club de handball (club fémina) et le tournoi international annuel de judo. Le domaine de la Julienne situé à Argenteau, compte environ 10.000 visiteurs par an.

De mai à novembre, chaque village organise une fête annuelle (voire deux pour certains). Cela représente plus ou moins deux fêtes par week-end lors de cette période !

Les courses cyclistes sont également omniprésentes pendant la belle saison. Ces courses – essentiellement flamandes ou néerlandaises – nécessitent un engagement policier très important. Il y a également de (très) nombreuses randonnées cyclistes qui ne génèrent pas d'engagement policier mais son un réel trouble à la circulation.

Outre l'encadrement policier indispensable, ces activités sont sources de problèmes de circulation (parking, ...) et de troubles à l'ordre public (tapages, vandalisme, ...)

Divers

Les résultats du scanning de chacune de nos communes composant la zone Basse-Meuse se trouve en **annexes 4 à 9**.



2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie

2.3.1. Données objectives

- *La criminalité*

Vous trouverez en **annexe 2** les différents tableaux reprenant les chiffres de la criminalité sur notre zone de police et leur évolution sur les six dernières années, commune par commune.

Pour l'ensemble de la zone de police :

CRIMINALITE CONTRE LES BIENS

	TOTAL					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Armes⁽¹⁾	190	149	167	116	67	59
Dégradations⁽²⁾	523	550	442	474	444	433
Environnement⁽³⁾	116	132	97	98	99	100
Vols et trafic de véhicules⁽⁴⁾	135	107	101	98	79	119
Vols à la tire (pickpocket)	49	39	51	61	44	41
Vols à main armée⁽⁵⁾	37	27	20	26	28	25
Vols avec violence ou menace	80	84	63	60	76	69
Vols dans les bâtiments publics	84	89	72	80	45	65
Vols dans les commerces et entreprises	273	241	237	227	174	212
Vols dans les habitations⁽⁷⁾	1230	1002	748	799	671	845
Vols dans ou sur les véhicules	167	254	164	175	138	190
Vols de métaux	47	27	38	33	14	47
Vols de mobylettes et de vélos	56	50	52	34	43	61
Vols et trafics d'œuvres d'art	21	20	19	13	20	20
Vols par ruse	45	29	22	30	25	38
Vols sur chantiers	50	34	28	14	21	27

⁽¹⁾ comprend : Trafic d'armes, Détention et port illégal d'armes

⁽²⁾ comprend : Dégradations sur véhicules, Incendies et explosions

⁽³⁾ comprend : infractions en matière de déchets

⁽⁴⁾ comprend : Car-Jacking/Home-Jacking

⁽⁵⁾ comprend : Vols à main armée dans les habitations, dans les cibles commerciales, sur la voie publique

⁽⁶⁾ comprend : Cambriolages, Vols à l'étalage, Autres vols

⁽⁷⁾ comprend : Cambriolages



CRIMINALITE CONTRE LES PERSONNES

	TOTAL					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Criminalité informatique⁽¹⁾	92	93	89	108	106	106
Immigration illégale⁽²⁾	50	28	37	32	46	48
Stupéfiants ⁽³⁾	352	381	366	236	261	325
Traite des êtres humains (4)	6	1	0	3	1	2
Violence intra-familiale	543	529	520	478	475	529
Atteinte à l'intégrité	1784	1656	1596	1483	1496	1654

⁽¹⁾ sous-phénomènes : Fraude aux cartes de paiement

⁽²⁾ sous-phénomènes : Mariages blancs, Immigration illégale seule et Trafic de migrants

⁽³⁾ sous-phénomènes : Import-export, Production/Fabrication, Vente, Détention, Autres

⁽⁴⁾ sous-phénomènes : Violence intra-familiale, Atteintes à l'intégrité physique, atteintes à l'intégrité morale, atteintes à l'intégrité sexuelle

CRIMINALITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

	TOTAL					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Criminalité économique et financière⁽¹⁾	274	296	274	291	314	311
Escroqueries⁽²⁾	121	125	124	120	149	150
Faux-monnayage	14	10	18	11	19	9
Corruption et fraudes aux admin. publiques	3	3	1	2	3	1
Blanchiment	4	1	0	3	1	3
Contrefaçon	3	5	1	0	2	1
Trafic de documents	40	61	40	45	45	36

⁽¹⁾ comprend : Escroqueries, Criminalité informatique, Trafic de documents, Faux monnayage, Contrefaçon, Blanchiment, Corruption

⁽²⁾ comprend : Escroqueries avec internet et Escroqueries sans internet

Tendances ressenties :

La comparaison 2013 – 2017 est élogieuse en ce qui concerne les atteintes aux biens. Cependant, même si la Basse-Meuse est bon élève, il s'agit d'une tendance nationale. Par contre, l'année 2018 voit une reprise à la hausse des atteintes aux biens, notamment en ce qui concerne les vols dans les habitations. Nous constatons malgré tout, sur la période du plan zonal précédent, une diminution dans tous les domaines sauf les vols dans véhicules et vols de cyclos ou vélos. A noter que Juprelle et Dalhem ont vu leurs vols dans les habitations diminuer de près de 50 % sur cette période.



Les autres formes de criminalités (contre les personnes et économique et financière) semblent assez stables. Cela reste néanmoins assez positif car il ne faut pas oublier l'augmentation constante de la population.

■ *La sécurité routière²*

ACCIDENTS DE ROULAGE

	Moyenne 08-14	2015	2016	2017	2018
Accidents mortels	3,5	5	5	1	5
Accidents LC	213	230	205	190	202
Nbre total	879	885	918	864	828

Depuis plus de 10 ans, ces chiffres restent stables. Vu l'augmentation du trafic, cela peut être considéré comme un résultat acceptable.

Le relevé des infractions nous montre qu'il y a 128 défauts d'assurance, 151 contrôles techniques défectueux et 132 défauts d'immatriculation en 2018, ce qui est en légère augmentation depuis 3 ans.

Les points d'attention, même si on ne peut parler de zones à risques, restent les mêmes et font l'objet de tractations envisageant la mise en place de radars.

Un élément qui nous interpelle est l'augmentation significative des blessés dits « usagers faibles ». Il est clair que tous les partenaires doivent repenser les infrastructures routières pour favoriser la mobilité douce.

■ *L'ordre public*

La zone de police de la Basse-Meuse est très « vivante ». De nombreuses manifestations festives y sont organisées tout au long de l'année.

Les villages de Saive, Blegny, Devant-le-Pont, Hermalle drainent chacune des milliers de personnes chaque jour de fête et nécessitent des forces de police en conséquence. Il faut savoir que de mai à novembre, il y a chaque week-end 2 ou 3 fêtes de village avec les inconvénients que cela implique.

Les différents cortèges de gildes, de carnaval ou de cramignons concentrent aussi un public considérable. Grâce à une présence permanente des forces de police, ces manifestations se déroulent bien et conservent à la Basse-Meuse sa réputation de fer de lance en matière folklorique. La présence de bandes de jeunes provenant des régions avoisinantes pendant les carnivals nous a obligés à investir énormément en personnel policier. Nous avons instauré différents partenariats avec les communes, les comités organisateurs, la police fédérale et les T.E.C.. Cet investissement consenti depuis 2011 nous a permis de juguler ce phénomène de manière satisfaisante.

Nous sommes confrontés depuis plusieurs années à la tentative d'installation sur notre zone de bandes de motards véhiculant une réputation de violence. Les Hell's Angels, les

² Source : baromètre de la sécurité routière



Outlaws, les Satudarah ou autres ont à plusieurs reprises tenté d'ouvrir un local qui pourrait leur servir de lieu de rassemblement. La collaboration avec la police fédérale et les Autorités administratives semblent jusqu'à aujourd'hui avoir permis d'éviter ces ouvertures.

Concernant le football, comme prévu dans le PZS précédent, nous avons revu notre manière de procéder et nous nous consacrons beaucoup à la collecte d'informations, ce qui nous permet d'adapter au plus juste les forces engagées. Nous privilégions la présence de policiers en civils qui connaissent les supporters. Nous n'avons plus eu de gros incidents.

L'établissement pénitentiaire de Lantin et l'établissement de défense sociale de Paifve situés tous deux sur notre zone de police représentent un grand risque. L'imposition d'un service minimum pourrait apporter des solutions lors des grèves. Sa mise en œuvre est prévue pour fin 2019. Quant aux transferts de prisonniers, la création de D.A.B., corps de la police fédérale, devrait à l'avenir permettre une prise en charge totale de la charge de travail. A noter : une possible future extension de l'établissement de défense sociale qui pourrait voir sa capacité doubler. La maison d'arrêt de Lantin devrait aussi à l'avenir être détruite et reconstruite ailleurs sur notre zone, créant un troisième lieu d'incarcération.

■ Les nuisances sociales

	2016	2017	2018
Tapage personnes	46	76	73
Tapage nocturne personnes	134	94	177
Tapage musique	59	67	76
Tapage nocturne musique	140	169	202
	379	406	528
Tous types de tapages	479	546	716
Alarmes	381	386	430
Dépôts clandestins	33	35	40
P.V. dégradations	483	463	433

Remarque : Les chiffres repris ici sont ceux de notre système informatique.

Les dégradations ont diminué de la moitié par rapport à il y a 10 ans.

Par contre, nous constatons une augmentation sérieuse des appels pour les tapages. Faut-il y voir une intolérance de la part des citoyens vis-à-vis de leurs voisins ou une indifférence des auteurs par rapport à leur comportement ?

Nous retrouvons à l'intérieur de ce phénomène la problématique des « bandes de jeunes ». Il est clair qu'ils sont souvent désignés responsables des tapages et des dégradations en soirée, sur leurs différents lieux de rencontre.



2.3.2. Données subjectives

Sources :

- le moniteur de sécurité
- la population (via leurs représentants les Bourgmestres)

Les 3 points qui préoccupent le plus les gens sont les problèmes liés à la circulation dans leur quartier, les dépôts clandestins et détritrus puis les cambriolages.

Les Bourgmestres relayent les mêmes attentes. (Voir annexe **12**)



2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes

PARTIE PRENANTE	ATTENTES	OBJECTIFS	Facteurs (déterminants) de succès
Autorités / Direction et financiers			
Note Cadre de Sécurité Intégrale et notes de politique fédérale qui en découlent	A l'heure actuelle, nous ne disposons d'aucune directive en la matière. Le plan sera adapté lors de la parution de cette note cadre.		
Plan de Politique du Parquet	Diminution de la criminalité en général. Le Parquet ne souhaite pas se prononcer sur des points précis mais viendra plutôt en soutien des zones. L'Auditeur du travail nous a proposé quelque points.	Agir avec discernement afin de rester cohérents dans la lutte contre les différents phénomènes et aider à garantir une poursuite des auteurs. Fraude sociale, TEH, Sécurité au travail.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiquer avec le Parquet. Une information adéquate des policiers devra être mise en place.
Priorités des Bourgmestres	Augmenter la sécurité et la tranquillité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insécurité routière ▪ Nuisances sociales causées par des jeunes ▪ Vols habitations ▪ Atteintes à la qualité de vie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence policière renforcée sur le terrain
Clients (bénéficiaires de service)			
Tous les organisateurs d'évènements	Appui des services de police	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sécurité de l'évènement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Personnel en nombre suffisant
Toute personne qui fait une déclaration, une plainte, une demande d'attestation (ISLP)	Etre écouté et pris en charge	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Résolution des problèmes ▪ Satisfaction du client 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité ▪ Rapidité ▪ Efficacité
Partenaires et fournisseurs			
PNS (à paraître)	Dans le cadre de la police intégrée, participation de la zone de police aux phénomènes qui nous concernent	En général, le PNS reprend un ensemble de phénomènes qu'il nous est impossible de suivre tous. Cependant, il paraît indispensable de porter une attention particulière au radicalisme, à la problématique de la transmigration ou aux vols de métaux.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inclure les phénomènes présents sur notre zone dans les plans d'action ▪ Participer aux actions communes.



Niveau intermédiaire (DirCo)	Collaboration de la zone de police aux projets communs de la police intégrée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la coopération et la collaboration entre tous les échelons de la police intégrée ▪ Lutte contre le radicalisme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partenariat efficace avec le D.C.A. ▪ Engagement de personnel dans les actions communes
Niveau intermédiaire (DirJud)	Participation espérée aux priorités de la PJF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ T.E.H. / Trafic / Immigration ▪ Stupéfiants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration des mesures suggérées dans nos plans d'action et dans notre travail journalier
Collaborateurs			
Voir enquête de satisfaction interne			
Société			
Bénéficiaires indirects de service / population (d'après le Moniteur de sécurité 2006)	Augmenter la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Problèmes liés à la circulation dans leur quartier ▪ Dépôts clandestins et détritrus ▪ Cambriolages 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence policière ▪ Efficacité des plans d'action

Plan zonal de sécurité 2020-2025 de la zone Basse-Meuse (5281)



2.5. Déploiement du corps de police

2.5.1. Capacité en personnel

CADRE OPÉRATIONNEL :

Effectif minimal (AR / 05/09/01)	Cadre organique		Effectif réel		
	Nombre	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible*	Date de l'enregistrement des données
	CO/CM/CB/CA		CO/CM/CB/CA	CO/CM/CB/CA	
149	9/30/106/4	29/04/08	7/22/105/5	7/22/102/5	31/12/18

(*) Une fois déduites les indisponibilités suite aux maladies, congés sans solde, détachements, participation au CIA, CIC, ...

1 CA est subventionné via la convention de sécurité routière et affecté au service Roulage (depuis, il est devenu CB).

1 CB est malade de longue durée et 2 CB sont au cours de CM.

CADRE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE :

Effectif minimal (AR 05/09/01)	Cadre organique		Effectif réel		
	Nombre	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible*	Date de l'enregistrement des données
	Niv. A/B/C/D		Niv. A/B/C/D	Niv. A/B/C/D	
24	3/2/10/16	12/11/08	2/2/6/17	1/2/5/15	31/12/18

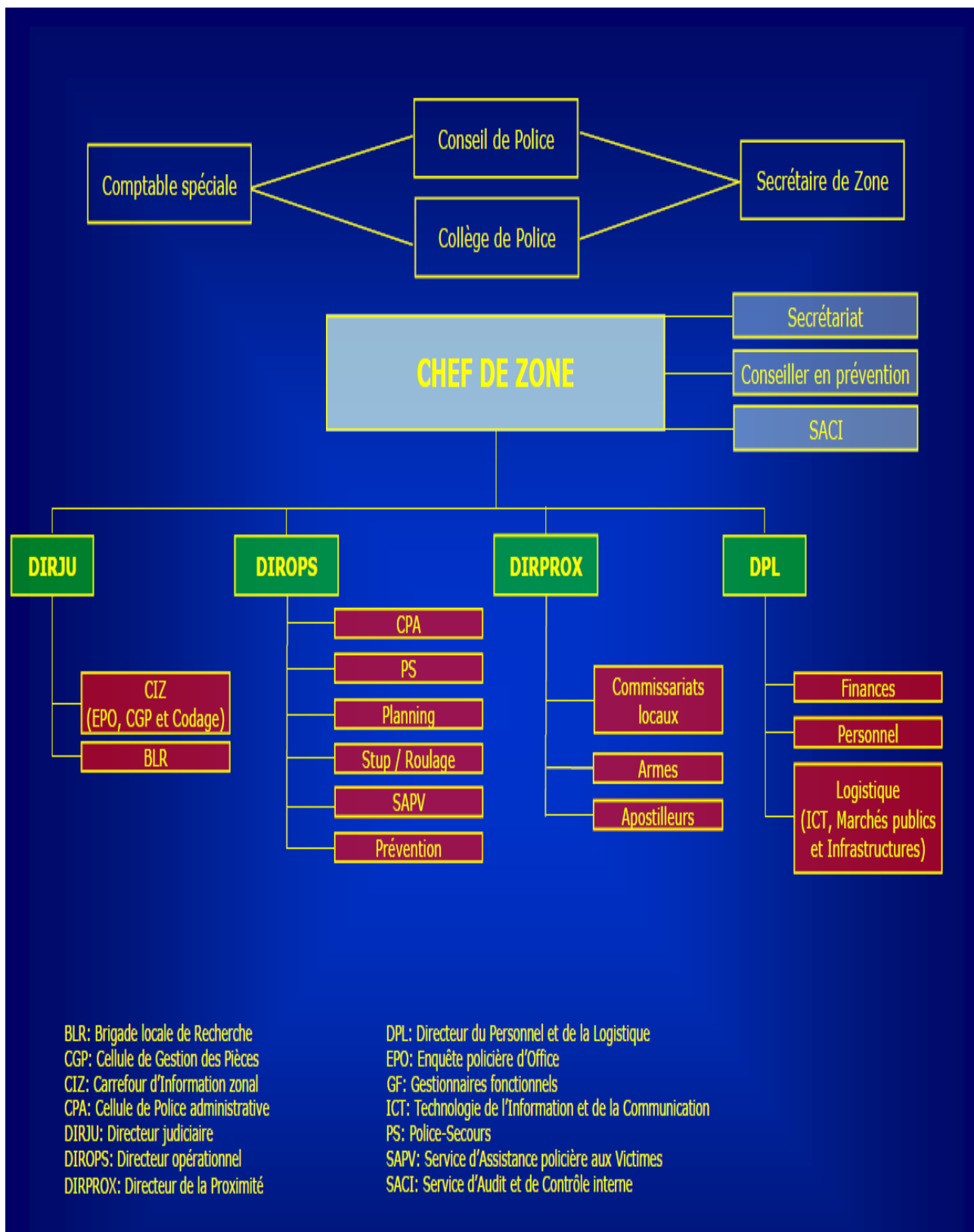
(*) Une fois déduites les indisponibilités suite aux maladies, congés sans solde, ...

La norme des 16 % de CALog est respectée.

1 CALog temps plein subventionné via la convention de sécurité routière et affecté au service Roulage.



2.5.2. Organigramme



Plan zonal de sécurité 2020-2025 de la zone Basse-Meuse (5281)



2.6. Image du service policier et de son fonctionnement

Comme dit précédemment, les tâches assignées à nos policiers sont de plus en plus nombreuses. Les raisons sont diverses mais il faut bien constater que remplir les fonctionnalités de base devient de plus en plus difficile.

La transversalité a ses limites et la polyvalence en pratique dans notre zone ne permet pas d'étendre à l'infini le temps de travail des policiers. Le statut est appliqué dans sa plus stricte définition. La flexibilité permet d'assurer encore les missions demandées mais cela se fait au détriment du bien-être du personnel.

La Direction s'est mise au défi de réorganiser la répartition du travail dans la zone afin de tenter de regagner encore un peu de capacité pour répondre au mieux aux attentes des citoyens.

2.6.1. La mise en œuvre du service policier à la population

NORMES MINIMALES DE FONCTIONNEMENT

1. Pour l'ensemble des fonctionnalités de base, les normes sont respectées.
2. Détail du fonctionnement

TRAVAIL DE QUARTIER

<i>Date enregistrement des données</i>	<i>Nombre d'habitants</i>	<i>Nombre d'agents de quartier selon la norme</i>	<i>Nombre réel d'agents de quartier en fonction</i>	<i>Nombre de postes de police</i>	<i>Capacité réellement engagée sur base annuelle</i>
01/01/18	82.050	21	44	6	66.880

NORME: 1 agent de quartier pour 4000 habitants

La norme est largement dépassée dans notre zone de police.

Cependant, certaines missions sont attribuées aux agents de quartier : participation occasionnelle au rôle d'intervention, participation occasionnelle au rôle de planton de permanence, participation (de plus en plus rare) aux escortes de détenus lors de transferts, participation aux demandes de renfort de la police fédérale. Il faut encore déduire du temps de présence sur le terrain les accueils locaux et les procédures « Salduz ».

Dans les postes de Visé (2) et Oupeye (2), des inspecteurs sont employés comme apostilleurs et permettent aux inspecteurs de quartier de consacrer plus de temps à la proximité.



ACCUEIL

Date enregistrement des données	Nombre de communes composant la zone	Nombre de postes de police	Nombre d'heures de présence physique dans le point d'accueil central		Capacité sur base annuelle
			Jours semaine	Week-end/fériés	
22/10/2019	6	6	11.440 Hr	--	11.440 Hr
		1	Accueil à Police Secours 24/24	Accueil à Police Secours 24/24	8.760 Hr.
				TOTAL	20.200 Hr.

NORME : 12 heures par jour de présence physique dans le point d'accueil central + accessibilité via infrastructure technique et permanence téléphonique

A noter : le nouvel hôtel de police assure une permanence 24/24 7jours sur 7.

A noter : les Bourgmestres ont pour la plupart accepté d'adapter les heures d'ouverture des commissariats locaux aux heures d'ouvertures des administrations communales.

La volonté de nos autorités communales est respectée : quelle que soit l'heure et le jour, les personnes le désirant peuvent rencontrer des policiers de notre zone.

INTERVENTION ET SURVEILLANCE GENERALE

Date enregistrement des données	Nombre d'équipes d'intervention		Nombre d'équipes supplémentaires (de pointe)		Capacité sur base annuelle
	Nombre	Heures de mise en œuvre	Nombre	Heures de mise en œuvre	
22/10/19	2	24/24	1	Ve et Sa 21/05	36.704 Hr.

NORME: 1 équipe 24h/24h + 1 équipe de pointe 84h/semaine

Deux équipes sont en permanence sur le terrain 24H/24H. Les nuits de vendredi et samedi, un équipage vient les renforcer de 21H00 à 05H00. Les équipes sont gérées 24H/24H par un O.P.J. présent effectivement au dispatching. Chaque pause, un INP vient en renfort de l'O.P.J. pour la gestion des interventions.

De plus, un O.P.A. est rappelable 24H/24H. Si la présence de l'O.P.J. est nécessaire sur le terrain, cet O.P.A. revient et assure la gestion du dispatching ou assure l'intervention.

Vu l'augmentation des appels de la population, nous essayons le plus souvent possible de mettre une équipe supplémentaire de 13 à 21H00.

Le principe de base est de se rendre chez tous les requérants, quelle que soit la nature de la demande. Ce principe est appliqué réellement.



ASSISTANCE AUX VICTIMES

Date enregistrement des données	Disposition ou non d'un collaborateur spécialisé (oui / non)	Description du système de rappel permanent (cochez le système en application dans la zone)		Capacité sur base annuelle
		Système réglé au sein du corps	Coopération avec autres zones et/ou Police fédérale	
22/10/19	OUI Nous avons 1 assistante sociale titulaire du poste	OUI	NON	1.520 Hr.
NORME: 1 collaborateur spécialisé rappelable en permanence (via collaboration avec d'autres zones)				
<p>Nos policiers sont recyclés fréquemment et informés des nouvelles dispositions. Notre service S.A.P.V. assure la mise à jour et la communication des documentations utiles.</p> <p>Pour soulager le rôle de garde de l'assistante sociale, un pool de policiers « spécialisés » a été mis sur pied. Le rôle de garde et de rappelable en dehors des heures de service est donc actuellement réparti sur 12 personnes et assure une permanence non-stop au service des victimes.</p>				

RECHERCHE ET ENQUÊTE LOCALES

Date enregistrement des données	Effectif global du corps (organique)	Effectif cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité "recherche" annuelle
			Service Recherche et Enquête (membres fixes)	Capacité "flexible" pour la recherche et l'enquête	
			Nombre FTE's ops	Nombre de FTE's ou d'heures	
22/10/19	180	149	11	0	16.720 Hr.
NORME: 10% de l'effectif opérationnel pour les corps dont l'effectif global \geq 230, pour les autres corps, 7% de l'effectif opérationnel avec minimum 1 équipe de 2 pour les jours de semaine					
<p>Un CALog est employé à temps partiel (4/5) pour l'administration du service local de recherche.</p> <p>En plus du service de recherche, un CP est directeur judiciaire et supervise non seulement le travail du service local de recherche mais également la qualité du travail judiciaire dans toute la zone de police.</p> <p>Une équipe de garde est rappelable 24H/24H pour les faits importants.</p> <p>Des missions de recherche et d'enquête sont distribuées dans chaque poste local. Elles sont malheureusement trop difficilement quantifiables en heures de travail. Les enquêtes plus compliquées sont prises en charge par les OPJ locaux.</p> <p>Pour compenser l'augmentation de la charge de travail « technique » comme les téléphonies ou recherches sur ordinateurs, etc., la zone a mis en place un service zonal d'appui technique, composé de 2 cadres de base temps pleins. Il ne fait pas partie intégrante de la BLR mais y est rattaché.</p>					

Plan zonal de sécurité 2020-2025 de la zone Basse-Meuse (5281)



MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC

<i>Systeme de permanence : Officier de police administrative (OPA) et Officier de police judiciaire (OPJ)</i>	OPA	Oui	Dans un accord de coopération inter zonale	Non
<i>Date enregistrement des données</i>	OPJ	Oui	Dans un accord de coopération inter zonale	Non
22/10/19				
NORME : 1 Officier de police administrative (OPA) joignable et rappelable en permanence				
<p>Un O.P.J. est présent physiquement au dispatching 24H/24H et un O.P.A. est rappelable 24H/24H. Nous consacrons beaucoup de personnel aux services d'ordre locaux (voir annexe 13). Nous fournissons des hommes dans le cadre de la capacité hypothéquée. Ces services d'ordre publics sont gérés principalement par une cellule de police administrative qui centralise toutes les demandes au niveau zonal. Nous avons comme personnel équipé, formé et recyclé en MROP: 4 CP, 10 INPP et 32 INP.</p>				

CIRCULATION

<i>Date d'enregistrement des données</i>	<i>Capacité de travail totale Ops + CaLog en TFE ou en heures</i>		<i>Forme d'organisation</i>		<i>Capacité déployée sur base annuelle</i>
	TFE	Heures	<i>Service circulation spécifique</i>	<i>Activités réparties entre les autres fonctionnalités</i>	
			ETP/Heures	Heures	
22/10/19	180	273.600	5 / 7.600	6.958	14.558
NORME MINIMALE : 8% de la capacité de travail totale de la ZP, Ops et CaLog compris soit 14,4 TFE ou 21.888 heures.					
Le service de circulation spécifique se compose de 4 Ops et 1 CaLog. Les équipes d'intervention effectuent tous les constats d'accident. Chaque poste fait également du roulage dans le cadre des plans d'action et des campagnes spécifiques I.B.S.R.					
<p>Sur base du relevé des heures, le chiffre minimal correspondant à la norme n'est pas atteint. Il faut cependant rajouter le temps passé à dresser des procès-verbaux et l'administration qui en découle. Pour l'année 2018, nous avons dressé 2.172 PV de roulage en plus de 3.417 P.V pour excès de vitesse. Chaque matin, nos agents de quartiers disponibles se rendent aux abords des écoles pour régler la circulation. Cela n'est pas comptabilisé mais représente un gros investissement (exemple : rentrée scolaire 2019 : engagement de 529 policiers en septembre). De cette manière, nous nous approchons fortement de la norme.</p>					

3. Satisfaisons-nous aux indicateurs de qualité que nous nous sommes fixés ?

Toutes les normes minimales des fonctionnalités de base sont respectées.

Nous allons bien au-delà lorsqu'il s'agit de répondre à la demande du public.

Toute demande du citoyen est prise en compte.



AUTRES SERVICES OPERATIONNELS

CELLULE DE TECHNO-PRÉVENTION

2 INP s'occupent de la techno-prévention sous la responsabilité d'un CP.

Ils recontactent systématiquement toute victime d'un cambriolage.

Ils tiennent à jour une cartographie des vols dans les habitations et la diffusent dans tous les postes concernés.

Ils dispensent des conseils lors des réunions de quartier.

Ils prennent en charge l'initiation des élèves d'écoles primaires au code de la route.

Ils bénéficient pour cela d'un matériel performant (piste mobile, go-cars, vélos, ...)

La capacité sur base annuelle est de 3.040 heures.

SERVICES D'APPUI

■ Contrôle interne

1 CP assure la juste application des règles de déontologie et veille au respect du bon fonctionnement de nos services de police.

Vu la complexité des procédures, appel est régulièrement fait à un bureau d'avocats spécialisés dans le domaine.

La capacité sur base annuelle est de 1.520 heures.

■ Cellule de police administrative

1 INPP et 3 INP mi-temps gèrent entre autres les matières touchant l'ordre public.

Ils s'occupent également de l'organisation de toute activité engageant du personnel de plusieurs postes locaux. Toutes les obligations (autres que les apostilles) générées par les établissements pénitentiaires sont aussi de leur ressort.

La capacité engagée sur base annuelle est de 3.800 heures.

Cellule du planning

2 Agt dont 1 à 4/5 gèrent l'encodage et le respect des horaires via l'ISLP.

Ils gèrent en direct les plannings du service de police-secours. Ils travaillent en collaboration étroite avec le service du personnel et la cellule de police administrative.

La capacité engagée est de 2.736 heures.

■ Cellule recherche & développement

1 CP gère le développement et la gestion quotidienne des plans d'action.

Il tente de rendre les plus adéquates possibles les actions à mener pour lutter contre les objectifs stratégiques déterminés. Les plans d'urgence sont également de son ressort.

La capacité sur base annuelle est de 1.520 heures.



MISSIONS ET TACHES A CARACTERE FEDERAL

Notre zone a une volonté clairement manifestée de collaborer à la police intégrée.

Pour 2018, nous avons consacré 286 heures aux différentes FIPA.

MFO-1 Les établissements de Lantin et de Paifve génèrent évidemment un investissement en hommes important. 2 apostilleurs sont affectés à temps plein afin de répondre à toutes les demandes des Magistrats. Concernant les transferts, le corps de sécurité puis D.A.B depuis 2019 ont contribué à faire diminuer sensiblement l'engagement policier de notre zone. Depuis la reprise intégrale par DAB, la prise en charge est quasi-totale.

En 2018, nous avons consacré 1527 heures pour les grèves dans ces mêmes établissements. La grève de 2016 avait duré presque 2 mois et coûté 5.246 heures (11 hommes par jour pendant 60 jours)...

Le service minimum dans les prisons devrait à l'avenir réduire l'intervention des policiers. Son entrée en vigueur est souhaitée pour fin novembre 2019.

Notre zone participe au groupe de travail de réforme de la MFO1.

MFO-2 : Participation aux renforts demandés par la police fédérale. Notre ligne de crédit est de 3.858 heures. Nous avons envoyé des hommes à concurrence de 3.158 Hrs pour 2017, 2.627 Hrs en 2018 et déjà 2.038 Hrs à la date d'août 2019.

Nous avons 4 CP, 10 INPP et 32 INP formés et équipés Hycap.

Notre zone participe au groupe de travail de révision de la MFO2.

MFO-3 : Nous participons activement au partage de l'information, tant en matière judiciaire qu'en matière administrative.

Nous avons initié RIR, RAR et DOS en quantité.

Nous participons à toutes les plateformes judiciaires arrondissementales.

MFO-4 : Nous prêtons main-forte aux sociétés de sécurité lors des bals et menons les enquêtes de moralité pour les agrégations.

MFO-5 : Nous exerçons journallement les surveillances des postes, banques et ponctuellement des transports de valeurs. Sur demande, les voies ferrées sont également surveillées lors de passages de trains spéciaux à risque.

MFO-6 : Pour le CIA, nous participons activement aux réunions visant à l'amélioration de la collaboration. L'apparition d'une branche administrative au CIA a accentué la collaboration.

Col 4/2006 : Nous avons un INPP de référence chargé du suivi de tous les dossiers de violences conjugales.

Col 8/2005 : Nous avons un officier temps plein et un INP chargés de la gestion E.P.O.



Migrants : Depuis quelques mois et plus encore en 2019, nous faisons face à une arrivée massive de transmigrants sur le parking de Tignée, éronément appelé parking de Barchon. Chaque jour, nous sommes appelés en renfort des WPR ou sur appel de riverains ou chauffeurs de camions. Nous participons à chaque opération de contrôle de ces migrants.

Radicalisme : nous avons un « information officer », relais zonal en matière de radicalisme. Nous avons contribué à la mise en place des CSIL dans chaque commune de notre zone.



CONTRIBUTION AU PLAN NATIONAL DE SECURITE

Nous collaborons aux services exceptionnels de contrôle des camions organisés par la DCA avec les WPR.

Nos objectifs stratégiques sont des objectifs repris dans le plan national de sécurité. Des plans d'action complets sont donc appliqués.

Pour les autres objectifs fixés par le plan national de sécurité non repris dans notre plan zonal, nous effectuons des missions ponctuelles dans le cadre de notre travail journalier. Comme dit précédemment, nous avons également mis des structures en place (radicalisme, transmigration).

Nous portons attention au plan d'action arrondissemental contre le radicalisme via une observation soutenue du milieu allochtone de Cheratte. Nous avons formé ou informé chaque agent de terrain. Nous participons aux réunions locales organisées tous les trimestres ;

La PLP 41 a été intégrée dans notre plan d'action de lutte contre la délinquance juvénile.

Les violences conjugales sont traitées avec tout le soin requis depuis la circulaire du P.R. de Liège. Un INPP relais a été affecté à cette matière et vérifie que tous les cas soient traités de manière adéquate. Vu la constance des chiffres en la matière, notre attention est en permanence attirée afin de maintenir la qualité de la réponse à donner aux victimes.

Certains phénomènes ont été marquants même s'ils ne font pas l'objet d'un plan d'action. Les vols de métaux et les bandes de motards ont été traités avec tout le sérieux et l'engagement nécessaires. De nombreuses surveillances ont été mises en place lors d'apparitions de phénomènes de vols à Chertal (Arcelor Mittal). Des cellules d'enquête spéciale ont été chargées de résoudre ces problèmes. De nombreux services d'ordre ont été mis en place lors de l'annonce d'ouvertures interdites de locaux de rassemblements de motards. La collaboration avec la PJF a donné d'excellents résultats.

Dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants, nous participons de plus en plus au démantèlement des plantations de cannabis. Nous effectuons fréquemment des surveillances – dans la limite de nos compétences – qui débouchent sur des flagrants délits. Nos hommes ont été équipés du matériel de sécurité nécessaire pour travailler dans ces plantations.



MISSIONS ET TACHES EN FAVEUR DE TIERS

Contrôles drogue dans les prisons (et établissement de défense sociale).

Contrôles en commun avec la police néerlandaise.

Contrôles Eurégio et participation à toutes les réunions de coopération internationale (Benelux, Euregio Meuse Rhin, NeBeDeAgPol). Depuis 3 ans, notre zone participe à une « concertation entre voisins ». Les polices de Fourons (Région flamande), Herve, Heuvelland (Pays-Bas) et la nôtre se réunissent tous les trimestres à un niveau plus local pour débattre des problèmes plus concrets.

Nous participons activement à toutes les campagnes IBSR. Notre service roulage se consacre systématiquement à chaque action.

Nos services prêtent main-forte aux huissiers de justice.

Nous collaborons avec l'Auditorat du travail et les services des lois sociales dans le cadre de la cellule d'arrondissement. De fréquents contrôles communs sont organisés.

Une convention est signée avec le club de football de Visé, évoluant en division 1 amateur (3è division nationale).

Dans le cadre de la responsabilisation des communes en matière de plan d'urgence, de nombreuses réunions de travail ont été mises sur pied afin d'aider les fonctionnaires communaux chargés de la planification. Ces bonnes relations sont continuées via les cellules de sécurité communales. Nous organisons des exercices annuels de test de ces plans d'urgence.

Dans le cadre de la PLP 41, les écoles secondaires de la ville de Visé ont été approchées par la personne de référence en la matière.

Nous participons activement aux réunions de coordination des réseaux sociaux de la Basse-Meuse où nous rencontrons et discutons avec les assistants sociaux dans le but d'étendre la collaboration. Cette évolution est très intéressante dans le cadre de la lutte contre la délinquance juvénile et le radicalisme.

Nous participons au comité de sécurité du Port Autonome de Liège. L'extension de celui-ci à notre zone via le trilogiport justifie encore plus cette collaboration.

Nous rencontrons systématiquement les organisateurs de manifestations d'envergure. Nous convions également les T.E.C. afin d'assurer la surveillance des transports en commun lors de ces festivités. Nous participons 2 fois par an à des contrôles des passagers à la demande de la TEC.

On le voit, notre zone de police recherche en permanence le partenariat dans tous les domaines.



MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

La charge de travail globale a sans cesse augmenté depuis la réforme des polices.

Les impératifs budgétaires nous empêchent d'augmenter réellement le cadre, ce qui est tout à fait compréhensible dans le contexte économique actuel. Cependant, un accord a été pris avec le Conseil de police qui nous permet d'anticiper les départs programmés. En augmentant le cadre de 5 inspecteurs, nous pouvons lancer les procédures d'engagement avant le départ effectif des policiers qui nous quittent au lieu d'être obligé d'attendre la date réelle du départ et donc rester au moins 6 mois en sous-effectif. Dans la réalité, nous ne dépasserons donc jamais le cadre actuel mais nous serons plus souvent au complet.

En matière d'absentéisme, nous avons eu 4.464 jours de maladies en 2017, 4.751 en 2018 et nous sommes à 4.321 jusqu'à octobre 2019.

Pour info, 4.400 jours de maladie par an, cela représente 20 temps plein !!!

La planification des pensions s'est avérée impossible à réaliser. La possibilité pour les collègues de prolonger sans donner de raison ni nous avertir rend impossible la gestion qui avait été prévue. Nous ne pouvons engager de remplaçant anticipativement puisqu'on n'est pas sûr des départs.

La prolongation des carrières pose également le problème des aptitudes à être « full opérationnel ». Nous envisageons une redistribution des fonctions en tenant compte des capacités de chacun. Les fonctions ne seront donc plus attribuées uniquement sur base de volontariat mais tiendront également compte des capacités opérationnelles.

Outre les formations barémiques obligatoires, tous les membres du personnel occupant des fonctions particulières ou ayant des attributions spécifiques suivent les formations proposées pouvant leur apporter une plus-value dans leur travail.

La cellule de maîtrise de la violence organise les formations GPI 48. Chaque semaine, une vingtaine de collègues sont recyclés et assurent ainsi le maintien de la qualité au niveau de l'efficacité des interventions. Ces formations de maîtrise de la violence coûtent TRES cher en personnel. Il s'agit cependant de la volonté du Chef de Corps d'assurer le meilleur professionnalisme possible aux hommes de terrain. Il s'agit de leur sécurité mais aussi d'offrir un service de meilleure qualité à la population.

La formation du personnel a coûté en 2018 6.520 heures soit 2,72 % du total des heures prestées.

L'insuffisance en personnel et l'augmentation de la charge de travail sont évidemment incompatibles.

Nous devons donc chercher en permanence le meilleur équilibre dans la répartition du personnel.

Nous avons réparti 44 inspecteurs dans les postes locaux et 38 à l'intervention. La vingtaine restant étant au roulage, à la B.L.R. et dans les services d'appui pour les exempts.

Ce nombre suffit pour mener les tâches propres à ces 2 affectations (quartier et intervention). Le problème survient quand des missions supplémentaires doivent être assumées (service d'ordre particulier, course cycliste, Hycap, formations, transferts, surveillances supplémentaires, plans d'action,...). Dès ce moment, nous mettons les missions de base en danger. Cela nous oblige à affecter des hommes à des missions qui ne leur étaient pas dévolues au départ. Ce principe de polyvalence est intéressant mais trouve ses limites dans ce cas, car personne ne peut plus assumer ses tâches avec sérénité.

Dans un même temps, la Direction tente de respecter le plus strictement possible l'application du statut dans la gestion des horaires. Les déficiences en personnel rendent ce procédé très difficile. Il est aussi mal compris par les Inspecteurs qui voient dans ce respect des normes un manque à gagner (ils sont obligés d'avoir un week-end libre après 3 week-end de travail, par exemple). Le personnel est donc surchargé de travail et ressent comme une injustice le fait de ne pas pouvoir travailler comme il le souhaite (notamment les week-end). Il y a là une double victimisation qui est ressentie et qui amplifie le mal-être.

Il est à noter que ce sont les maladies inopinées qui sont les plus pénalisantes et obligent nos collègues à changer des services prévus de longue date.

Nous remarquons également qu'il est de plus en plus difficile de trouver des volontaires pour travailler le week-end, lors de services particuliers.

La Direction s'est fixé comme objectif de réorganiser le travail dans la zone afin de remédier à ce malaise. Plusieurs réunions de groupes de travail ont déjà eu lieu et le but est de proposer des adaptations début 2020.

Il est à noter que les policiers de la Basse-Meuse bénéficient d'un équipement de travail ultra complet et d'un matériel performant. Nos collègues ne s'en rendent pas toujours compte.

Une procédure de prise en charge en cas d'accident du travail a été mise en place.

Une enquête de satisfaction a été réalisée au sein du personnel opérationnel des quartiers et de l'intervention. Il est en effet nécessaire d'obtenir le ressenti de nos collègues. Il en ressort principalement qu'ils n'ont pas le temps nécessaire pour faire leur travail. Ce qui confirme donc les analyses faites précédemment. Ils se plaignent également d'un manque de communication (avec la hiérarchie, entre services, diffusion des législations).

En interne, toutes les modifications des différentes lois sont diffusées à chacun.

Quand une modification entraîne un changement dans les méthodes de travail, une séance d'information plus collégiale et structurée est mise sur pied, en plus de l'adaptation des notes de services.

Le déplacement en 2013 vers le nouvel hôtel de police de 120 membres du personnel a aujourd'hui été assimilé. Il faut cependant bien reconnaître que le regroupement d'autant de personnes – s'il facilite le travail – a rendu le cadre un peu plus impersonnel. La solidarité entre ces 120 personnes ne s'est en tout cas pas renforcée.

Le système d'évaluation du personnel est bien suivi et permet dans certains cas de réorienter certains collaborateurs qui rencontraient des problèmes passagers. Ce système est cependant chronophage et est dans la réalité trop facilement contestable par le collaborateur s'il est négatif.



L'intégration de la CP3 est le cheval de bataille du Chef de Corps. La responsabilisation à chaque niveau est essentielle au bon fonctionnement du Corps.

Le résultat de ce travail se matérialise fréquemment par des notes de félicitations initiées par les dirigeants ou relayant les remerciements de la population. A contrario, le service du contrôle interne prend en charge les manquements.

La volonté de se perfectionner toujours, les objectifs définis, les moyens mis à disposition : voilà quelques facteurs critiques de succès mis en œuvre ...

Nous devons aussi nous adapter à une évolution des mentalités. Le rapport au travail n'est plus le même aujourd'hui qu'il y a quelques années. La gestion des problèmes, des revendications, des refus (!) demande un investissement de plus en plus important de la part des Dirigeants afin de motiver les collaborateurs.



MANAGEMENT DES MOYENS

■ **Gestion financière**

Pour maîtriser les dépenses, la zone de police fonctionne sur base d'un plan financier sur 6 ans qui correspond à la mandature communale et qui permet des investissements à l'extraordinaire d'environ 150.000 euros par an. Ces investissements concernent le nécessaire pour fonctionner tels les remplacements des véhicules, des P.C. et des armes. Depuis 3 ans, nous avons aussi constitué un fonds de réserve en vue de moderniser nos moyens de communication et d'adapter les commissariats aux nouvelles normes de sécurité.

A l'heure actuelle, la zone est propriétaire de 4 implantations sur les 7 de notre territoire. Il y a un projet de construction d'un nouveau poste local à Dalhem.

■ **Connaissances et technologies**

La zone s'est équipée de « mallettes électroniques ». Les policiers d'intervention disposent d'ordinateurs portables qu'ils utilisent sur le terrain. Grâce à la virtualisation des serveurs, ils peuvent effectuer les mêmes tâches qu'à l'hôtel de police. Il s'agit évidemment d'un gain de temps appréciable. D'autres services sont demandeurs et vont être fournis à leur tour.

Nous avons acquis de nombreux logiciels permettant de travailler sur les recherches technologiques (écoutes, repérages,...) mais aussi pour nous permettre de faciliter les tâches administratives (Orbit, ArchiPol,...).

Il y a une volonté manifeste de se moderniser et de suppléer au manque d'effectifs grâce à la technologie.

Les formations individuelles sont indispensables à la qualité du service offert à la population et continuent à être mises en place.

Si possible, le principe du « train the trainer » est favorisé. Cela permet d'éviter beaucoup de formations extérieures payantes.

Faute de personnel en suffisance, nous n'avons pu remettre en place le « mois de découverte de la zone » que nous laissions à tout nouvel arrivant.

■ **Matériel et services**

Le plan financier nous permet de bénéficier d'un parc automobile compétitif.

Par exemple, Police-Secours dispose de 4 combis et de 2 SUV modernes en leasing plus 2 SUV modernes en propriété.

Nos hommes disponibles en HyCap B disposent du matériel complet. La BLR a été équipée de matériel spécifique pour le démantèlement des plantations.

MANAGEMENT DES PROCESSUS

Aucune démarche d'identification de processus n'a encore été engagée dans notre zone de police.

Une grille des risques a été établie suivant la CP3.

Nous tentons de maîtriser les objectifs que nous nous sommes fixés.

Notre zone fonctionne plutôt avec un enchaînement de procédures qu'avec des processus.



2.7. Coopération

2.7.1. Coopération policière inter zonale, supra locale et internationale

Vous trouverez en annexe **14** la liste des protocoles engageant notre zone de police.

Il existe une coopération particulière avec les zones de police de Herstal et de Beyne – Fléron -Soumagne. Nous avons d'ailleurs signé un protocole de collaboration. Nous mettons en commun certains services et matériel.

Sans accord formel ni compensation, notre accueil 24H/24H héberge des détenus des zones avoisinantes en cas de surpopulation à Liège, Eupen ou Verviers.

En football, avec le club de Visé en division 1 Amateur, nous disposons de spotters qui sont fréquemment requis par la police du lieu de déplacement.

Des membres de notre personnel donnent des formations dans les différentes écoles de police du pays.

Un protocole est en cours de réalisation concernant les transferts des prisons avec D.A.B.

Des protocoles ponctuels sont réalisés lors des actions communes avec les Néerlandais.

Nous engageons des policiers pour certains évènements aux Pays-Bas (championnat du monde de Cyclocross à Valkenburg). Nos collègues néerlandais nous rendent la pareille lors de certains matches de football à risque en raison du déplacement des supporters de Maastricht.

2.7.2. Autre type de coopération – protocoles avec partenaires **non policiers** et tiers

La collaboration avec les fonctionnaires sanctionneurs provinciaux fonctionne plutôt bien et donne des résultats encourageants. Nous veillons à systématiser l'utilisation à ce système qui permet de résoudre de nombreux problèmes peu graves mais très dérangeants pour le voisinage.

Les mandataires communaux ont adopté un règlement donnant la possibilité de réclamer une indemnisation aux propriétaires identifiés de chiens errants qui ont nécessité l'intervention d'une patrouille.

Une convention est rédigée chaque année avec le club de football de Visé et la commune, déterminant le nombre d'hommes engagés selon le risque estimé de la rencontre.

Seule la commune de Visé dispose d'un « plan stratégique de sécurité et de prévention ». Il est principalement axé sur l'aide et l'information aux jeunes consommateurs de drogue. Nous avons des contacts réguliers avec le représentant de ce contrat et échangeons des informations qui nous permettent d'adapter notre approche en matière de lutte contre les stupéfiants chez les jeunes. Ensemble, nous donnons des exposés dans les écoles.

Les autres communes disposent pour la plupart d'éducateurs de rue, de maisons de quartier. Nous tentons fréquemment, avec un succès mitigé, de collaborer avec ces



différents réseaux. Nous participons à des réunions dans le but d'expliquer le rôle de prévention que joue la police afin d'ensemble lutter contre les nuisances sociales causées par les jeunes.

Les CSIL ont été installées dans toutes les communes de la zone.

Quelques réseaux de surveillance du voisinage (partenariats locaux de prévention) ont été mis en place.

Une personne a été désignée comme point de contact dans le cadre de PLP 41.

Dans nos plans d'action, nous avons décidé d'impliquer les services de police dans le partenariat.

Les dirigeants des postes locaux sont notamment obligés de susciter des réunions avec les associations (de quartier, de parents, ...) pour dispenser des séances d'information sur toutes les problématiques mais aussi pour expliquer le point de vue des autorités administratives et judiciaires lors de manifestations. Il résulte d'ailleurs parfois de ces réunions avec des organisateurs de manifestations des règlements de police contraignants mais dont le contenu a été avalisé par toutes les parties.

Nous participons également comme dit supra à la réunion des acteurs sociaux de notre zone. Nous débattons toujours des limites du secret professionnel qui inquiète à juste titre les acteurs sociaux.

Nous rencontrons systématiquement les organisateurs des grandes manifestations qui ont lieu sur notre zone. Les communes nous aident grandement en organisant ces réunions. Elles permettent de créer un partenariat qui rend chacun plus responsable. En ce qui nous concerne, cela nous permet de mieux gérer nos effectifs. Le T.E.C contribue également au bon déroulement en mettant à notre disposition des bus supplémentaires et des contrôleurs lors des carnivals. La police sécurise aussi ces transports lors de ces manifestations.

Enfin, nous jouons un rôle de « motivateur » dans le cadre des plans d'urgence en rappelant les réunions et les exercices annuels obligatoires.



2.8. Synthèse de l'affectation de la capacité

Les chiffres de l'affectation du personnel repris dans ce tableau proviennent de notre système de gestion informatique, l'ISLP Admin.

Pour pouvoir déterminer quelles sont les tâches exécutées par notre personnel, un système de récolte des données performant a été mis sur pied dans notre zone depuis quelques années déjà.

Il est revu chaque année, adapté à la réalité ou aux nouvelles exigences.

Ce système est très détaillé. Il permet de voir ce que chaque membre du personnel effectue tout au long de sa journée.

Un homme effectue plusieurs tâches différentes alors même qu'il est affecté à une fonction définie. Nous retrouvons à plein le principe de la transversalité.

Il est à noter que l'ensemble des heures prestées (241.202) sur l'année 2018 représente l'équivalent de 158 temps plein. Nous retrouvons ici l'incidence des jours de maladie (environ 20 équivalents temps plein). Nos hommes travaillent donc en déficit permanent de 20 personnes !!!

Ci-après, vous trouverez le tableau reprenant le détail des heures prestées pour l'année 2018 dans les différents domaines.



FEUILLE JOURNALIERE

Résultats des heures prestées du 01/01/2018 au 31/12/2018

		TOTAL	241202:09:00	100,00%
10.	ACCUEIL		15535:12:00	6,44%
01.	Accueil local et planton local		15015:59:00	96,66%
02.	Accueil local WE		0:00:00	0,00%
	Accueil local WE - DEVENU 9/13		0:00:00	0,00%
03.	PM 06/14		103:56:00	0,67%
04.	PM 14/22		35:47:00	0,23%
05.	PM 22/06		90:27:00	0,58%
06.	PM pointe		32:30:00	0,21%
	Renfort 14/22 et 22/06		157:06:00	1,01%
07.	service ordinaire		0:00:00	0,00%
08.	chef de zone (repris dans 17.3)		0:00:00	0,00%
09.	autre (remarque/descriptif) (pex : rappel d'urgence)		99:27:00	0,64%
11.	POLICE ADMINISTRATIVE		39426:33:00	16,35%
01.	appui latéral (autre zone)		0:00:00	0,00%
02.	HYCAP		1752:06:00	4,44%
04.	OPA (sur place)		121:49:00	0,31%
05.	ordonnance de police + signalisation (rédaction/transmission, ...)		365:46:00	0,93%
6	PLAN ACTION		832:12:00	2,11%
06. 1	PA groupes de jeunes/sensibiliser		25:26:00	0,06%
06. 2	PA qualité de vie/intervention alarmes		230:59:00	0,59%
06. 3	PA qualité de vie/services orientés dépôts clandestins		18:00:00	0,05%
06. 4	PA vols dans habitations/patrouilles dissuasives		8732:51:00	22,15%
06. 5	PA vols dans habitations/police veille		34:30:00	0,09%
06. 6	PA vols dans habitations/suivi des victimes		4:40:00	0,01%
06. 7	PA stupéfiants/patrouilles dissuasives		2:10:00	0,01%
07	PA plan d'urgences		10:10:00	0,03%
07. 1	plans d'urgence administration		0:00:00	0,00%
07. 2	Plans d'urgence conception		0:00:00	0,00%
07. 3	plans d'urgence kata		0:00:00	0,00%
07. 4	plans d'urgence réunion/débriefing		0:00:00	0,00%
08.	préparation manifestation (Osv/courrier/avis autorités, ...)		243:28:00	0,62%
09.	protection conjoint (reprise objet)		5:45:00	0,01%
10.	protection huissier de justice		217:24:00	0,55%
11.	proximité/TP hors PA (pex : faire respecter règlement communal sans F		5616:53:00	14,25%
12.	rédaction (écriture/dactylographie)		87:50:00	0,22%
13.	rédaction RAR ou rapport d'événement		13:13:00	0,03%
15.	service ordre local... (remarque/descriptif) (géré par le poste local)		3214:09:00	8,15%
15 7	TP locale		216:00:00	0,55%
16.	service ordre supralocal (pris en charge par la CPA)		3562:47:00	9,04%
16 4	Grèves Lantin		1254:33:00	3,18%
16 5	Grèves Paifve		273:47:00	0,69%
16 8	TP imposées		0:00:00	0,00%
16 9	patrouilles terro		24:25:00	0,06%
	Patrouille contrôle		445:22:00	6,13%
	Renfort afsca		127:15:00	0,32%
17.	solidarité arrondissement		0:00:00	0,00%
18.	suivi des pièces		90:00:00	0,23%
19.	technoprévention		2037:09:00	5,17%
21.	autre (remarque/descriptif)		1305:36:00	3,31%
21.	DIVAGATION ANIMAUX SANS PV		268:04:00	0,68%
21.	CONTRÔLE PA VOLS HABITATIONS		88:05:00	0,22%
21.	FIPA		286:45:00	0,73%
21.	INTERVENTON SANS PV		7912:34:00	20,07%
21.	MERCURE		0:00:00	0,00%
21.	PERSONNES AGEES		3:00:00	0,01%
21.	TRANSVAL		0:00:00	0,00%
21. 2	PA qualité de vie/rencontre tenanciers cafés		0:40:00	0,00%
21. 3	PA qualité de vie/bruit débit de boissons		0:00:00	0,00%
21. 4	PA qualité de vie/patrouilles zones à risques (vandalisme)		1:10:00	0,00%
	plans d'action			0,00%

Plan zonal de sécurité 2020-2025 de la zone Basse-Meuse (5281)



12.	ROULAGE NON JUDICIAIRE	1995:59:00	0,83%	99,35%
	Roulage non judiciaire	12:58:00		0,65%
01.	escortes (hors transferts)	7:45:00		0,39%
02.	prévention contrôle chantiers/signalisation	65:15:00		3,27%
03.	prévention hors IBSR (PA) écoles	1543:56:00		77,35%
04.	prévention hors IBSR (PA) incivilités	142:50:00		7,16%
05.	prévention hors IBSR (PA) ivresse	16:00:00		0,80%
06.	prévention hors IBSR (PA) vitesse	3:00:00		0,15%
07.	prévention IBSR (PA) ivresse	0:00:00		0,00%
08.	prévention IBSR (PA) vitesse (radar préventif)	0:00:00		0,00%
09.	roulage (non judiciaire)/Prévention - IBSR - autres	27:30:00		1,38%
09. 1	prévention IBSR (PA) ceintures	0:00:00		0,00%
09. 2	prévention IBSR (PA) usagers faibles	1:00:00		0,05%
10.	roulage (non judiciaire)/Prévention - autres (descriptif)	27:20:00		1,37%
10. 1	prévention plan voies de communication	0:00:00		0,00%
10. 2	PA qualité de vie/prévention cyclos écoles	0:00:00		0,00%
10. 3	PA qualité de vie/contrôle bruit cyclos/motos	0:00:00		0,00%
11.	projet signalisation (aménagement/avis Min. Com°/réunions)	91:00:00		4,56%
12.	PA insécurité routière/éducation à la sécurité routière (écoliers)	50:35:00		2,53%
13.	PA insécurité routière/brevets cyclos (écoliers)	6:50:00		0,34%
	Roulage (non judiciaire)			0,00%
13.	POLICE JUDICIAIRE	106682:31:00	44,23%	106,83%
01.	accueil zonal	7267:02:00		6,81%
02.	administration judiciaire (remarque/descriptif) (p. ex. : suivi dossier)	3917:23:00		3,67%
03.	apostilles (y compris rédaction)	31324:45:00		29,36%
04.	appui latéral (renfort aux autres zones)	297:09:00		0,28%
05.	appui zonal (renfort aux services de la zone)	687:41:00		0,64%
06.	déplacement service justice (port PV/véicules/Greffe/mise à dispo Magis)	512:09:00		0,48%
07.	dispatch 07 (intervention) 6-14-22 dispatch	10353:08:00		9,70%
08.	dispatch 08 (intervention)	0:00:00		0,00%
09.	Police judiciaire/dispatch 10 (écritures)	0:00:00		0,00%
09. 1	Police judiciaire/dispatch 10 (dispatch)	0:00:00		0,00%
10.	OPJ de permanence	9329:09:00		8,74%
11.	stupéfiants/EPL/EDS	648:49:00		0,61%
11.	stupéfiants/ETOILE	65:00:00		0,06%
11.	stupéfiants/FRONTIERES	0:00:00		0,00%
11.	stupéfiants/HAZELDONCK	0:00:00		0,00%
11. 1	PA stupéfiants/exécution contrôles locaux	131:42:00		0,12%
12.	temps consacré aux interventions donnant lieu à PV y compris rédaction	9169:47:00		8,60%
13.	rédaction PV (écriture/dactylographie)	17082:37:00		16,01%
14.	rédaction RIR/rapport d'info	11:30:00		0,01%
16.	service Eurégio (préparation/application)	0:00:00		0,00%
17.	suite d'enquêtes (y compris assistance aux victimes)	4796:56:00		4,50%
18.	autre (remarque/descriptif)	203:10:00		0,19%
	Appui BLR	303:49:00		0,28%
18. 1	PA stupéfiants/contrôles vers production	12:30:00		0,01%
18. 3	PA stupéfiants/interpellations dealers locaux	0:00:00		0,00%
19.	garde informatique	0:00:00		0,00%
20.	gestionnaire fonctionnel ICT	7829:32:00		7,34%
21.	activités prestées en général lors du contactable/rappelable	913:03:00		0,86%
21. 1	activités prestées en général lors du contactable/rappelable pendant hrs	532:55:00		7,33%
22.	exploitation de la téléphonie	1292:45:00		1,21%
23.	Patrouille contrôle	0:00:00		0,00%
	Police judiciaire			0,00%

Plan zonal de sécurité 2020-2025 de la zone Basse-Meuse (5281)



14.	ROULAGE JUDICIAIRE	4963:10:00	2,06%	100,00%
01.	constat/rédaction PV (PIM ...) accident	1888:11:00		38,04%
02.	constat/rédaction PV (PIM ...) camions - temps de conduite	19:43:00		0,40%
03.	constat/rédaction PV (PIM ...) ceinture	2:30:00		0,05%
04.	constat/rédaction PV (PIM ...) chantier (signalisation)	3:45:00		0,08%
05.	constat/rédaction PV (PIM ...) cyclos	0:00:00		0,00%
06.	constat/rédaction PV (PIM ...) documents assurance/contrôle technique	210:59:00		4,25%
07.	constat/rédaction PV (PIM ...) GSM au volant	24:50:00		0,50%
08.	constat/rédaction PV (PIM ...) incivilités	24:29:00		0,49%
09.	constat/rédaction PV (PIM ...) ivresse	574:23:00		11,57%
10.	constat/rédaction PV (PIM ...) vitesse (radar)	512:38:00		10,33%
11.	constat/rédaction PV (PIM ...) IBSR (PA) ivresse	1417:18:00		28,56%
12.	constat/rédaction PV (PIM ...) IBSR (PA) vitesse	111:00:00		2,24%
13.	constat/rédaction PV (PIM ...) IBSR (PA) autres (remarque/descriptif)	0:00:00		0,00%
13. 1	constat/rédaction PV (PIM ...) IBSR (PA) ceintures	0:00:00		0,00%
13. 2	constat/rédaction PV (PIM ...) IBSR (PA) usagers faibles	0:00:00		0,00%
14.	constat/rédaction PV (PIM ...) autres (remarque/descriptif)	32:00:00		0,64%
14. 1	PA qualité de vie/contrôle bruit cyclos/motos (constat/rédaction PV	0:00:00		0,00%
15.	PA inséc.routière/sensibiliser le personnel aux incivilités et facteurs acc	2:30:00		0,05%
16.	réunion sur aspect roulage	4:00:00		0,08%
17.	suiVI PV/PIM/...	134:54:00		2,72%
18.	questionnaire fonctionnel ICT	0:00:00		0,00%
15.	TACHES ADMINISTRATIVES	37146:58:00	15,40%	100,00%
01.	administration non qualifiée (pex : port de document par 1 service, attes	8095:25:00		21,79%
03.	armes (autorisation, enquête, registre)	1838:11:00		4,95%
05.	changement d'adresse	3771:45:00		10,15%
07.	élaboration des services (horaires/feuilles de route, ...)	5210:32:00		14,03%
08.	enquête Mod 2 (BVM)	70:15:00		0,19%
09.	secrétariat/gestion du courrier/classement/suivi/archivage, ...	12367:11:00		33,29%
10.	gestion du personnel (ISLPAdmin/congés, ...)	165:57:00		0,45%
11.	plis de huissiers	0:25:00		0,00%
12.	rapports divers (logistique/administratif/autorités) + écriture (rédaction/de	4288:12:00		11,54%
13.	représentation non protocolaire	660:10:00		1,78%
14.	représentation protocolaire LFP	638:55:00		1,72%
15.	programmation informatique	3:30:00		0,01%
16.	dossiers autorités zonales (collège, conseil de police, CZS)	36:15:00		0,10%
17.	veille documentaire (IT, Intranet, ...)	0:15:00		0,00%
	tâches administratives			0,00%
16.	POLITIQUE POLICIERE	31:05:00	0,01%	100,00%
01.	outils de mesure/suivi/évaluation	26:35:00		85,52%
02.	Politique policière/Plans d'action/administration	0:00:00		0,00%
03.	Politique policière/Plans d'action/conception	0:00:00		0,00%
04.	Politique policière/Plans d'action/réunion	0:00:00		0,00%
05.	Politique policière/Plans d'action/suivi/évaluation	0:00:00		0,00%
06.	Politique policière/Plan zonal de sécurité/administration	4:30:00		14,48%
07.	Politique policière/Plan zonal de sécurité/conception	0:00:00		0,00%
08.	Politique policière/Plan zonal de sécurité/réunion	0:00:00		0,00%
09.	Politique policière/Plan zonal de sécurité/suivi/évaluation	0:00:00		0,00%
17.	DIVERS	24961:25:00	10,35%	100,00%
01.	commission de sélection	73:00:00		0,29%
02.	commission paritaire	0:00:00		0,00%
03.	fonctionnement du service (contrôle interne/évaluations/etc.) - 1296 DU	11978:14:00		47,99%
04.	logistique budget	1369:04:00		5,48%
05.	logistique dépannage (y compris informatique)	7:50:00		0,03%
06.	logistique maintenance (véhicules/contrôle technique, ...)	6821:53:00		27,33%
07.	logistique non qualifiée (remarque/descriptif)	1693:25:00		6,78%
08.	maintenance bâtiments (chef de Sv/gradé)	242:53:00		0,97%
09.	questionnaire technique	2700:14:00		10,82%
10.	logistique infrastructures dépannage	1:00:00		0,00%
11.	logistique infrastructures maintenance	0:00:00		0,00%
12.	examens divers (remarque/descriptif)	73:52:00		0,30%
	divers			0,00%

Plan zonal de sécurité 2020-2025 de la zone Basse-Meuse (5281)



CHAPITRE 3

LES OBJECTIFS STRATEGIQUES



3.1. Les objectifs stratégiques précédents – Evaluation et leçons à tirer

Pour le PZS **2017/2019**, le Conseil zonal avait défini 3 objectifs stratégiques :

Les vols dans les habitations, l'insécurité routière et les incivilités dérangeantes.

L'objectif était bien évidemment de faire diminuer ces phénomènes.

■ **Vols dans les habitations :**

Après une hausse jusqu'en 2013 (1230), ce phénomène a ensuite réellement diminué de près de 50 % jusqu'en 2017 (671). Faut-il y voir un résultat du travail collectif réalisé au niveau national et zonal ou une simple évolution naturelle ? Personne n'a la réponse. En 2018, un retour à la hausse s'est manifesté et continuera vraisemblablement en 2019. Nous devons donc continuer nos actions pour lutter contre une forme de criminalité qui touche les citoyens au plus profond de leur intimité.

■ **Insécurité routière :**

Depuis longtemps, les chiffres des accidents avec blessés (véritable baromètre de la criminalité routière) restent stables. Au vu de l'augmentation du parc automobile, cette stabilité est un résultat acceptable.

Cependant, les chiffres des infractions relevées sont interpellants : en 2018, 128 défauts d'assurances, 151 contrôles techniques déficients, 132 défauts d'immatriculation. Il y a donc une criminalité qui ne fait pas nécessairement de victimes mais qui est potentiellement dangereuse (délit de fuite possible, insolvabilité en cas d'accident, ...).

A la demande spécifique du Procureur du Roi en Conseil zonal de sécurité, nous porterons notre attention sur les excès de vitesse importants (+ de 30 km/h), sur les défauts d'assurance et de permis de conduire et sur les conduites sous influence.

Au niveau de l'organisation, un effort sera fait afin de compléter à nouveau les effectifs de cette section qui a tant d'importance pour la communauté.



■ Lutte contre les incivilités dérangeantes :

Nous avons regroupé plusieurs phénomènes dans ce chapitre car les moyens de lutter contre les deals de rue, les attroupements bruyants de jeunes, les dégradations et vandalisme sont fort similaires.

Nos actions consistent principalement à assurer une présence policière, à effectuer des patrouilles aux endroits problématiques et à entrer en contact avec la population et particulièrement les jeunes. Nous ne tombons pas dans la facilité de dire que toutes les incivilités sont de la responsabilité des jeunes.

Nos actions semblent avoir eu un certain impact en ce qui concerne les dégradations et le vandalisme qui ont fortement chuté depuis 10 ans (781 en 2008 – 433 en 2018). Par contre, les tapages de toutes sortes sont en augmentation constante (on arrive à 716 en 2018 pour 400 en 2012).

Conclusions :

D'année en année, les objectifs déterminés dans le P.Z.S. correspondent aux phénomènes les plus marquants ou les plus dérangeants dans notre zone.

Les plans d'action mis en route sont bien assimilés par le personnel mais leur mise en œuvre reste dépendante de la disponibilité des effectifs.

Nous avons mis en avant dans notre zone, le principe de la transversalité.

Chaque fois qu'un membre du personnel a du temps libre, il le consacre à une activité reprise dans les différents plans d'action.

En plus des actions spécifiques organisées ponctuellement, une bonne partie du temps consacré aux plans d'action résulte donc des activités prestées en routine.

Ce principe permet de s'impliquer dans la lutte contre les phénomènes dérangeants sans augmentation de la charge de travail globale et donc sans augmentation de budget.

Certaines activités des plans d'action ont été revues, annulées ou créées en fonction de leur inefficacité, de leur impossibilité à en rendre compte ou de l'apparition d'un besoin nouveau.

La saturation due à la charge de travail sans cesse grandissante rend le temps à consacrer aux plans d'action de plus en plus difficile à trouver. Même le temps consacré en routine aux plans d'action devient minime.

Afin de rester efficace, la Direction devra trouver la possibilité de prioriser les tâches.

3.2. Les objectifs stratégiques 2020-2025

3.2.1. Synthèse de l'argumentation

En 2018, nous avons consacré 12.486 heures aux différents plans d'action, ce qui représente 5,2 % du total des heures prestées. Nous tenterons de conserver au minimum cet investissement en personnel.

Les plans d'action étant l'aboutissement du Plan zonal de sécurité, nous pouvons dire que la politique policière définie par le Conseil zonal de sécurité est réellement mise en œuvre. Nous participons donc pleinement à la volonté de lutter contre la criminalité et essayons sans cesse d'augmenter la qualité de vie de nos concitoyens.

Notre souci permanent d'adapter ces plans d'action à la réalité démontre notre vœu de recherche « d'excellence dans la fonction de police ».

Le plan d'action de lutte contre les vols dans les habitations sera reconduit de manière identique.

Nous allons adapter nos actions en matière de sécurité routière. Nous augmenterons la lutte contre les défauts de permis de conduire et d'assurance, contre les vitesses excessives et les conduites sous influence. En ce qui concerne les stationnements dérangeants, une campagne complète d'information, de dissuasion puis de répression est en train d'être mise en place sur l'ensemble de la zone.

Notre troisième plan d'action s'appellera dorénavant « lutte contre les atteintes à la qualité de vie ». Il sera mis en œuvre par les mêmes méthodes qu'auparavant mais un accent sera mis sur la présence quotidienne des agents de quartier sur le terrain. C'est un défi auquel la Direction s'attache à résoudre pour 2020.

Il est clair que nous savons d'avance qu'il nous faudra lutter contre certains phénomènes déjà présents à l'heure actuelle sur notre zone. Nous n'en faisons pas des objectifs stratégiques mais nous y consacrerons inévitablement de nombreuses heures. Citons : le radicalisme violent, les bandes de motards véhiculant une réputation de violence, les vols de métaux.

Il est aussi indispensable d'envisager la lutte contre les stupéfiants. Depuis les changements de loi aux Pays-Bas (lutte contre les plantations, interdiction d'accès aux coffee-shops pour les non-néerlandais), le « monde des stupéfiants » a changé. Le narco-tourisme a fortement diminué mais la consommation semble suivre un chemin inverse. Les lieux de vente semblent s'être déplacés dans nos communes au lieu de Maastricht. Nous découvrons de plus en plus de plantations dans notre zone de police. Nous devons donc adapter notre manière de fonctionner par rapport à ce phénomène. Nous restons en tous cas très attentifs à ce phénomène très sensible pour notre population.

Le Conseil de Sécurité s'est réuni le 22 mai 2019 et a marqué son accord sur ces objectifs.

POUR LE PLAN ZONAL 2020/2025, LES OBJECTIFS STRATEGIQUES CHOISIS :

SECURITE ET QUALITE DE VIE

- Vols dans les habitations
- Insécurité routière
- Atteintes à la qualité de vie

Fait à Oupeye, le 30/10/2019

Le Procureur du Roi

Le Président du Conseil Zonal de sécurité

Les Bourgmestres,

M. BOLLAND

V. DESSART

S. FILLOT

V. HIANCE

C. SERVAES

Le Directeur Coordonnateur

Le Chef de la zone de police



3.2.2. Les objectifs stratégiques

Sécurité et qualité de vie

1) NOUS SOUHAITONS CONTRIBUER A MAITRISER LE PHENOMENE DES CAMBRIOLAGES DANS LES HABITATIONS

■ LEADERSHIP

- Dégager la capacité nécessaire pour atteindre l'objectif stratégique
- Impliquer et motiver les collaborateurs à tous les niveaux
- Communiquer/rendre compte en interne et en externe (dont le CZS) sur le sujet
- Convaincre et créer un consensus entre parties prenantes e.a. pour obtenir les moyens suffisants de la part de la direction et des financiers
- Mettre en place et responsabiliser les bons pilotes/chefs de projet formés et motivés
- Tenir compte des recommandations du groupe de travail intégré Vols Habitations
- Décrire et/ou mettre en place des processus de gestion efficaces.

■ STRATEGIE ET POLITIQUE

- Par rapport à l'objectif stratégique, définir des objectifs opérationnels clairs et précis
- Etablir un plan d'action réaliste et orienté vers le résultat avec un groupe de travail, plan d'action s'insérant parfaitement dans l'approche intégrale et intégrer le plan d'action arrondissemental
- Cerner efficacement le phénomène et en donner une définition et une image précise et détaillée (espace – temps)
- A cet effet, procéder à une mesure performante et à un suivi journalier au moyen de l'outil ISLP/module Info et à la DB Vols CIA, bimestriel au moyen de l'ICAL et annuel au moyen de l'analyse arrondissementale de la sécurité
- Pouvoir bénéficier d'une cartographie locale pour l'aide à la décision
- Développer une communication externe active vers les autorités et les partenaires
- Améliorer la connaissance des auteurs.

■ MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

- Rechercher l'expertise et l'excellence en formant le personnel concerné dans le domaine poursuivi (Plans de sécurité, Technoprévention...) - recyclage
- Informer le personnel sur les outils existants et leur utilisation (DB, complétude de l'ISLP...)
- Assurer le suivi de la qualité de la prise en charge, du constat, du PV, du suivi des victimes, de l'enquête, de la techno prévention. A cet effet utiliser les fiches-activités développées par le groupe de travail arrondissemental vols habitations
- Développer une communication interne active. Dans ce cadre, réaliser un feed-back régulier des résultats aux collaborateurs (motivation)
- Valoriser les collaborateurs performants et suivre le personnel négligent (implication capable)
- Utiliser le nouveau système d'évaluation comme levier : fixer au personnel concerné par le phénomène des objectifs individuels favorisant l'orientation vers le résultat, le rendre-compte et le souci de mesurer

Plan zonal de sécurité 2020-2025 de la zone Basse-Meuse (5281)



- Développer le sens du coaching au sein des cadres moyen et officier (orienté vers le résultat).

■ **MANAGEMENT DES MOYENS**

- Développer un outil de gestion des moyens alloués à la lutte contre le phénomène pour pouvoir justifier clairement et rapidement les coûts engendrés auprès de la direction et des financiers
- Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour la formation
- Dégager les moyens nécessaires à l'achat de matériel technique aidant directement ou indirectement à la lutte contre le phénomène (appareil photographique, appareil électronique de prise d'empreintes, matériel informatique, matériel de démonstration et folders en matière de technoprévention...)
- Faire alléger les procédures d'achats locaux (marchés publics...) et/ou recourir aux marchés fédéraux (exemple : placement de caméras)
- Libérer du temps pour les écritures, la qualité des constats...
- Décrire et /ou mettre en place des processus d'appui efficaces.

■ **MANAGEMENT DES PROCESSUS**

- Se fixer un fil rouge permanent qualité au travers de toutes les fonctionnalités concernées par le phénomène (recherche de l'excellence, lien entre la fonction orientée vers la communauté, guidée par l'information (intelligence-led policing) avec une gestion optimale)
- Elaborer le plan d'action au départ d'un groupe de projet multidisciplinaire/transversal au corps de police
- Travailler dans le phénomène de manière transversale
- A cet effet, décrire les processus primaires touchant à la lutte contre le phénomène en schématisant au mieux la progression du produit au sein de l'organisation et les liens ou plus-values devant exister entre ses différentes fonctionnalités ou composantes (prévention → VOL → plainte → constat → enquête → assistance aux victimes → revisite → suivi...) – exécution correcte de notre CODRES. Donc, s'assurer que toutes les étapes du plan d'action soient mises en exécution.
- Réduire le temps d'attente entre les différentes étapes de processus
- Accorder une attention particulière au processus primaire de gestion de l'information (recueil → traitement → transmission → suivi...)

■ **PARTENAIRES**

- Le Parquet – magistrats de référence
- Le CIA (pour l'ILP)
- Les autres ZP et services de la Pol Fed (approche intégrée)
- La DCA (pour l'ILP)
- Le SPF Intérieur
- Les autorités administratives
- Les services communaux (dont urbanisme/permis de bâtir)
- Les architectes, entreprises de construction, promoteurs...
- La presse
- Les comités de quartier, de commerçants

Plan zonal de sécurité 2020-2025 de la zone Basse-Meuse (5281)



- Le citoyen
- Les compagnies d'assurances
- Les assistants de prévention et de sécurité (APS)

■ **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**

- Indicateurs :
 - Effets : Nombre de cambriolages commis ainsi que les tentatives
 - Processus : nb hr/ho des activités CODRES du plan d'action
 - Mesures : évolution depuis 2020 du nombre de cambriolages
- Méthode – outil de suivi :
 - Notre banque de données réalisée par le Sv technoprévention
 - Compte-rendu via les feuilles journalières/fiches d'action
 - ICAL fourni par la DCA
 - ISLP
- Fréquence de mesure :
 - Journallement, mensuelle, et évaluation en CZS
- Timing :
 - Deadline : prochain conseil zonal de sécurité
- Estimation de la capacité libre engagée :
 - Minimum 4.000 heures, la plupart en travail journalier
- Mesure du sentiment d'insécurité (approche subjective) :
 - Moniteur de sécurité
- Estimation des coûts :
 - Hormis les actions spécifiques, le travail se fera en routine et n'entraînera pas d'augmentation des coûts.



2) **NOUS SOUHAITONS CONTRIBUER A MAITRISER L'INSECURITE ROUTIERE DANS NOTRE ZONE ET DIMINUER DE MANIERE SUBSTANTIELLE LE NOMBRE D'ACCIDENTS DE LA ROUTE AVEC LESIONS CORPORELLES. NOUS SOUHAITONS FAIRE DIMINUER LE NOMBRE DE CONDUCTEURS ROULANT SANS ASSURANCE, SANS PERMIS OU SOUS INFLUENCE.**

■ **LEADERSHIP**

- Etre conscient de la nécessité d'une approche multidisciplinaire du phénomène
- Dégager la capacité nécessaire pour atteindre l'objectif stratégique
- Impliquer/motiver les collaborateurs à tous les niveaux
- Communiquer/rendre compte en interne et en externe (dont le CZS) sur le sujet
- Convaincre et créer un consensus entre parties prenantes e.a. pour obtenir les moyens suffisants de la part des autorités.
- Mettre en place et responsabiliser les bons pilotes/chefs de projet formés et motivés
- Tenir compte des recommandations du groupe de travail (In)sécurité routière
- Décrire et/ou mettre en place des processus de gestion efficaces.

■ **STRATEGIE ET POLITIQUE**

- Par rapport à l'objectif stratégique, définir des objectifs opérationnels clairs et précis
- Etablir un plan d'action réaliste et orienté vers le résultat avec un groupe de travail (groupe multidisciplinaire)
- Cerner efficacement le phénomène et en donner une définition et une image précise et détaillée (espace – temps) – cartographie des accidents avec lésions corporelles. Aide à la décision
- A cet effet, procéder à une mesure performante et à un suivi journalier au moyen de l'outil ISLP/module Info et mensuel grâce au baromètre de la sécurité routière ;
- Tenir compte du baromètre de la sécurité routière (données fédérales) et s'aligner aux objectifs des Etats Généraux de la Sécurité Routière. Déterminer des objectifs plus locaux luttant contre des phénomènes qui nous touchent plus particulièrement
- Participer aux campagnes I.B.S.R.
- Formations dans les écoles
- Augmenter le nombre de contrôles et la visibilité sur le terrain
- Développer une communication externe active vers les autorités, les partenaires et les citoyens.

■ **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**

- Rechercher l'expertise et l'excellence en formant le personnel concerné dans le domaine poursuivi (stimuler la connaissance) principalement les législations très spéciales pour la section roulage - recyclage
- Informer le personnel sur les outils existants et leur utilisation (DB, complétude de l'ISLP...)
- Assurer le suivi de la qualité de la prise en charge, du constat, du PV, du suivi des victimes (empathie)
- Développer une communication interne active. Dans ce cadre, réaliser un feed-back régulier des résultats aux collaborateurs (motivation)

Plan zonal de sécurité 2020-2025 de la zone Basse-Meuse (5281)



- Valoriser les collaborateurs performants et suivre le personnel négligent (implication capable)
- Utiliser le nouveau système d'évaluation comme levier : fixer au personnel concerné par le phénomène des objectifs individuels favorisant l'orientation vers le résultat, le rendre-compte et le souci de mesurer
- Développer le sens du coaching au sein des cadres moyen et officier (orienté vers le résultat)
- Valeur d'exemple de notre personnel (vitesse – usage du bitonal – stationnement correct)

■ **MANAGEMENT DES MOYENS**

- Développer un outil de gestion des moyens alloués à la lutte contre le phénomène pour pouvoir justifier clairement et rapidement les coûts engendrés auprès de la direction et des financiers → établir un indicateur
- Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour la formation
- Dégager les moyens nécessaires à l'achat de matériel technique aidant directement ou indirectement à la lutte contre le phénomène
- Stimuler la transmission des connaissances (consolider et partager les connaissances à l'intérieur du corps de police)
- Faire alléger les procédures d'achats locaux (marchés publics...) et/ou recourir aux marchés fédéraux
- Libérer du temps pour les écritures, la qualité des constats...
- Décrire et /ou mettre en place des processus d'appui efficaces
- Tenue d'une journée sécurité routière.

■ **MANAGEMENT DES PROCESSUS**

- Se fixer un fil rouge permanent qualité au travers de toutes les fonctionnalités concernées par le phénomène (recherche de l'excellence, lien entre la fonction orientée vers la communauté)
- Elaborer le plan d'action au départ d'un groupe de projet multidisciplinaire/transversal au corps de police
- A cet effet, décrire les processus primaires touchant à la lutte contre le phénomène en schématisant au mieux la progression du produit au sein de l'organisation et les liens ou plus-values devant exister entre ses différentes fonctionnalités ou composantes – exécution correcte de notre CODRES
- Réduire le temps d'attente entre les différentes étapes de processus
- Pour que le plan d'action fonctionne au travers des processus primaires, actionner les processus de gestion et d'appui
- Accorder une attention particulière au processus primaire de gestion de l'information (recueil → traitement → transmission → suivi...).

■ **PARTENAIRES**

- SPF Mobilité – SPF Intérieur
- Services communaux
- Police fédérale (WPR – DCA)
- Région wallonne



- Les personnes-clés concernées par cette problématique (enseignants ou responsables d'écoles, associations de parents, gérants d'établissements du secteur HORECA, responsables de sociétés ayant un nombre important de personnel et/ou une grande flotte de véhicules)
- Parquet – magistrats de référence
- Collaboration de l'AWSR et des médias escomptée (optimalisation du partenariat)
- Taxis
- Autorités administratives et services communaux
- Presse (rubrique conseils et annonce de certains lieux de contrôle, notamment vitesse).

■ **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**

- Indicateurs :
 - Effets : Nombre d'accidents de la route (avec morts/blessés) à relever régulièrement
 - Mesures : évolution depuis 2020 : source baromètre de la sécurité routière
 - Processus : Nb hr/ho des activités CODRES du plan d'action
- Méthode – outil de suivi :
 - Notre compte-rendu via feuilles journalières/fiche d'action
 - Baromètre de la sécurité routière
 - ISLP
- Fréquence de mesure :
 - Journallement, mensuelle, et évaluation en CZS
- Timing :
 - Prochain conseil zonal de sécurité
- Estimation de la capacité libre engagée :
 - +/- 4000 hr (travail en routine + actions spécifiques)
- Mesure du sentiment d'insécurité (approche subjective) :
 - Moniteur de sécurité
 - Membres du Conseil de police relayant les demandes de la population
- Estimation des coûts :
 - Le service roulage travaille quasi exclusivement dans cette matière. La participation transversale d'autres services lors d'actions spécifiques entraîne des surcoûts
 - Le travail en routine des autres services permet un allègement des coûts.



3) NOUS SOUHAITONS CONTRIBUER A MAITRISER LE PHENOMENE DES ATTEINTES A LA QUALITE DE VIE

(TAPAGES/DEGRADATIONS/ VANDALISME/DEPOTS CLANDESTINS/DEALS DE RUE)

■ **LEADERSHIP**

- Dégager la capacité nécessaire pour atteindre l'objectif stratégique
- Impliquer/motiver les collaborateurs à tous les niveaux
- Communiquer/rendre compte en interne et en externe (dont le CZS) sur le sujet
- Convaincre et créer un consensus entre parties prenantes e.a. pour obtenir les moyens suffisants de la part de la direction et des financiers
- Mettre en place et responsabiliser les bons pilotes/chefs de projet formés et motivés
- Décrire et/ou mettre en place des processus de gestion efficaces.

■ **STRATEGIE ET POLITIQUE**

- Identifier les lieux où se regroupent des jeunes posant des problèmes, les lieux de dépôts clandestins
- Proposer des infrastructures d'accueil
- Par rapport à l'objectif stratégique, définir des objectifs opérationnels clairs, précis
- Etablir un plan d'action réaliste et orienté vers le résultat avec un groupe de travail, plan d'action s'insérant parfaitement dans l'approche intégrale et intégrée
- Cerner efficacement le phénomène et en donner une définition et une image précise et détaillée (espace – temps)
- A cet effet, procéder à une mesure performante et à un suivi journalier au moyen de l'outil ISLP/module Info , bimestriel au moyen de l'ICAL et annuel au moyen de l'analyse arrondissementale de la sécurité
- Pouvoir bénéficier d'une cartographie locale pour l'aide à la décision
- Développer une communication externe active vers les autorités et les partenaires
- Améliorer la connaissance des auteurs.

■ **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**

- Rechercher l'expertise et l'excellence en formant le personnel concerné dans le domaine poursuivi (Règlement général de police, Plans de sécurité, formation à la connaissance et à l'approche des jeunes)
- Informer le personnel sur les outils existants et leur utilisation (DB, complétude de l'ISLP...)
- Assurer le suivi de la qualité de la prise en charge, du constat, du PV, du suivi des victimes, de l'enquête, ...
- Développer une communication interne active. Dans ce cadre, réaliser un feed-back régulier des résultats aux collaborateurs (motivation)
- Valoriser les collaborateurs performants et suivre le personnel négligent (implication capable)
- Utiliser le nouveau système d'évaluation comme levier : fixer au personnel concerné par le phénomène des objectifs individuels favorisant l'orientation vers le résultat, le rendre-compte et le souci de mesurer

Plan zonal de sécurité 2020-2025 de la zone Basse-Meuse (5281)



- Développer le sens du coaching au sein des cadres moyen et officier (orienté vers le résultat).

■ **MANAGEMENT DES MOYENS**

- Développer un outil de gestion des moyens alloués à la lutte contre le phénomène pour pouvoir justifier clairement et rapidement les coûts engendrés auprès de la direction et des financiers
- Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour la formation
- Dégager les moyens nécessaires à l'achat de matériel technique aidant directement ou indirectement à la lutte contre le phénomène
- Pouvoir faire preuve de créativité
- Libérer du temps pour les écritures, la qualité des constats...
- Décrire et /ou mettre en place des processus d'appui efficaces.

■ **MANAGEMENT DES PROCESSUS**

- Se fixer un fil rouge permanent qualité au travers de toutes les fonctionnalités concernées par le phénomène (recherche de l'excellence, lien entre la fonction orientée vers la communauté, guidée par l'information (intelligence-led policing) avec une gestion optimale)
- Elaborer le plan d'action au départ d'un groupe de projet multidisciplinaire/transversal au corps de police
- Travailler dans le phénomène de manière transversale
- A cet effet, décrire les processus primaires touchant à la lutte contre le phénomène en schématisant au mieux la progression du produit au sein de l'organisation et les liens ou plus-values devant exister entre ses différentes fonctionnalités ou composantes
- Exécution correcte des activités CODRES de notre plan d'action.
- Réduire le temps d'attente entre les différentes étapes de processus
- Accorder une attention particulière au processus primaire de gestion de l'information (recueil → traitement → transmission → suivi...)

■ **PARTENAIRES**

- Le Parquet – magistrats de référence, et P.R. famille
- Le CIA (pour l'ILP)
- La DCA (pour l'ILP)
- Les autorités administratives
- La presse – diffusion d'infos et de conseils
- Le citoyen
- Les assistants de prévention et de sécurité (APS)
- Le S.A.J.
- Le fonctionnaire sanctionnateur provincial

■ **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**

- Indicateurs :
 - Effets : nb de dégradations/vandalisme et tapages

- Mesures : source ICAL et ISLP
- Processus : nb hr/ho , respect des activités CODRES
- Méthode – outil de suivi :
 - ICAL fourni par la DCA
 - ISLP Admin
- Fréquence de mesure :
 - Journallement, mensuelle, et évaluation en CZS
- Timing :
 - Evaluation pour chaque CZS annuel
- Estimation de la capacité libre engagée :
 - Atteindre 4.000 heures (1/3 du temps consacré aux P.A.) par an en routine et en heures spécifiquement dégagées pour la matière
- Mesure du sentiment d'insécurité (approche subjective) :
 - Moniteur de sécurité
 - Membres du Conseil de police relayant les demandes de la population
- Estimation des coûts :
 - L'allocation octroyée pour les agents de quartier destinée à des prestations de week-end, plus les prestations de soirée pour les agents de quartier engendrent un coût supplémentaire mais permet une présence à des heures plus critiques



CHAPITRE 4

POLITIQUE DE COMMUNICATION

Plan zonal de sécurité 2020-2025 de la zone Basse-Meuse (5281)



- 60 -

4.1. Communication externe

4.1.1. Leçons à tirer sur la communication externe de la politique policière 2018-2019

Les lignes de force de notre PZS dans le cadre de **notre politique policière** ont été portées à la connaissance de la population via le site internet de notre zone de police.

Nous avons conservé notre politique en matière de communication avec l'extérieur.

Le Chef de Corps actuel explique des points opérationnels au Conseil de police afin de mieux lui faire connaître notre fonctionnement. Notre Chef de Corps publie désormais des articles sur le site Facebook de notre zone. Ceux-ci sont lus par beaucoup de personnes et les retours sont positifs.

Nous avons également justifié nos prises de décision, nos actions lors des Conseils de Police.

Nos relations avec la presse sont toujours aussi cordiales.

Les médias ont diffusé nos différents communiqués de presse, ainsi que nos divers conseils de prévention.

Il faut savoir que dans chaque plan d'action, un volet est réservé à la publication d'articles.

Nous tenons à diffuser la meilleure information possible et pour cela, sommes ouverts à tout échange avec la presse. De nombreux articles et reportages télévisés ont été réalisés sur notre zone de police.

4.1.2. Intentions concernant la communication externe de la politique policière 2020-2025

La communication externe joue un rôle important dans l'image que véhiculent les services de police.

Il faut nous adapter aux moyens modernes de communication. Notre présence devra être renforcée sur les réseaux sociaux.

Nous veillerons à une mise à jour régulière de notre site internet.

Nous devons également communiquer à propos de nos attentes vis-à-vis du Parquet. Il faut absolument être sur la même longueur d'onde afin de mieux cibler les efforts.

Ci-dessous le tableau récapitulatif des moyens utilisés à l'attention des différentes parties prenantes.

PARTIE PRENANTE	INTENTIONS
Autorités (Direction et Financiers)	
Parquet – Magistrat de référence	Information sur la criminalité au sens large et sur le suivi de leurs dossiers. Tenue de plateformes judiciaires. Nous essayerons d’obtenir un dialogue afin de prioriser certaines tâches.
Bourgmestre – Conseil et Collège de police	Information sur la criminalité au sens large et sur le suivi de notre gestion de la ZP (budgétaire et fonctionnelle). Conseils et collèges de police, CZS.
Clients – bénéficiaires de service	
Toutes personnes qui ont un contact avec la zone de police	Information quant au suivi de leurs plaintes – revisite en matière de technoprévention et/ou d’aide aux victimes. Articles dans la presse et les réseaux sociaux
Partenaires et fournisseurs	
Dirco	Information sur la criminalité au sens large pour alimenter les banques de données. Réunions de coordination.
Dirju	Information sur la criminalité au sens large et sur les faits susceptibles d’aboutir à l’ouverture de dossiers au niveau fédéral. Plateformes judiciaires. Meilleure collaboration quant à la répartition des dossiers.
Autres services de police	Information transversale sur la criminalité commune et sur les faits délictueux les concernant qui ont été portés à notre connaissance.
Collaborateurs	Voir point suivant (communication interne)
Société	
Population au sens générale	Information de prévention et publication de tous renseignements utiles ainsi que d’un bilan transparent de nos résultats. Articles dans la presse



4.2. Communication interne

4.2.1. Leçons à tirer sur la communication interne de la politique policière 2018-2019

La communication interne dans la zone de police ne semble pas idéale. La dispersion du personnel, réparti sur 7 implantations, une certaine spécialisation dans la pratique quotidienne des 6 fonctionnalités de base notamment, représentent autant d'éléments qui ne facilitent pas la communication interne.

Le regroupement de tout le personnel sauf les 6 postes locaux dans le nouvel hôtel de police n'a pas permis de résoudre ce problème.

Nos différentes réunions avec les membres du personnel montre globalement qu'ils ne se sentent pas assez entendus par la Direction.

Cela résulte certainement d'un manque de communication en interne.

La mise en place d'OWA a permis une meilleure diffusion des informations mais n'est cependant pas la panacée.

Les modifications du mode de fonctionnement policier font l'objet de 2 réunions réunissant tout le personnel et pendant lesquelles toutes les questions sont possibles.

D'autre part, un comité d'entreprise se réunit aussi 4 fois par an, ce qui permet à nos collègues de faire savoir ce qui leur paraît important et qui mérite une réaction.

4.2.2. Intentions concernant la communication interne de la politique policière 2020-2025

La communication interne intéresse l'ensemble du personnel.

Dans un souci de qualité et d'efficacité dans le travail à accomplir une bonne communication interne est et restera un élément déterminant de réussite.

La communication interne est un outil précieux pour un chef de corps qui se doit de l'utiliser pour diffuser son message et notamment rappeler la **mission** qu'il s'est fixée avec ses collaborateurs. Elle doit aussi, dans le même ordre d'idée, lui permettre le cas échéant de recentrer l'activité quotidienne eu regard à sa **vision** et aux **valeurs** de l'organisation.

Il appartient au chef de corps ainsi qu'à ses principaux collaborateurs qui l'entourent, de rappeler sans cesse l'importance du PZS.

L'accent sera bien sûr mis sur le contenu mais aussi et surtout sur la nécessaire démarche psychologique visant à obtenir l'adhésion du personnel en continuant à lui faire prendre conscience de l'importance d'un plan local de sécurité et du défi qui en découle dans la recherche de sa concrétisation.

Les différents aspects du PZS doivent être intégrés lors des activités journalières des policiers.

Les mêmes « instruments » et les mêmes méthodes que ceux et celles utilisés précédemment seront maintenus. Ils feront l'objet d'une évaluation régulière ; le cas échéant, ils seront modifiés voir supprimés.

Une communication interne doit atteindre un haut niveau de qualité. Il s'agit sans nul doute d'un facteur critique de succès.



A l'heure où nous sommes en manque de personnel, nous demandons plus de souplesse encore à nos policiers. Il est ESSENTIEL de leur expliquer les raisons de ces multiples changements qui modifient leurs habitudes.

PARTIE PRENANTE	INTENTIONS
Collaborateurs	
Les membres de notre zone de police	<p>Donner connaissance de l'essentiel du PZS au personnel et expliquer sa philosophie.</p> <p>Obtenir l'adhésion du personnel dans sa concrétisation.</p> <p>Valorisation des actions menées par certains membres du personnel.</p> <p>Obtenir un compte-rendu correct des activités menées dans ce cadre.</p> <p>Diffuser les résultats.</p> <p>Une bonne communication mène à une meilleure compréhension</p> <p>Faire connaître les décisions prises en comité de direction.</p>



CHAPITRE 5

APPROBATION DU PLAN



Approbation

Pour prise de connaissance de ce qui précède et accord sur le présent projet de plan zonal de sécurité	
Date de la séance :	22 mai 2019
Membres du CZS	SIGNATURES
Président du Collège de Police	
Le Procureur du Roi	
Le Bourgmestre de Bassenge	
Le Bourgmestre de Blegny	
Le Bourgmestre de Juprelle	
Le Bourgmestre de Oupeye	
Le Bourgmestre de Visé	
Le Directeur Coordonnateur	
Le Chef de Zone	



CHAPITRE 6

PLANS D'ACTION ET PROJETS



Les plans d'action sont la matérialisation du PZS.

Les plans d'action sont maintenant tout à fait assimilés.

Les objectifs stratégiques sont atteints grâce à des actions spécifiques (en dehors du travail journalier) et au travail en routine (pour la majeure partie).

Les méthodes sont mises en œuvre suivant le principe du CODRES.

On retrouve donc tous les aspects nécessaires afin d'appréhender correctement un phénomène : Conseiller, Dissuader, Réguler, Enquêter et assurer le Suivi.

Les phénomènes retenus (Vol dans les habitations, insécurité routière et atteintes à la qualité de vie) sont les plus marquants sur notre zone.

Les différentes activités y afférentes sont adaptées chaque année pour correspondre au mieux aux nouveaux besoins.

Le Conseil Zonal de Sécurité a été réuni en mai 2019 afin d'approuver ces plans d'action.



LISTE DE DISTRIBUTION

Procureur du Roi

Président du Conseil Zonal de Sécurité

Bourgmestre de Bassenge

Bourgmestre de Blegny

Bourgmestre de Juprelle

Bourgmestre de Oupeye

Bourgmestre de Visé

DirCo

Chef de Corps

DirJu

Gouverneur de la Province

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Justice



ANNEXES

Annexe	Libellé
1	Carte de situation de la zone
2	Comparaison des images de la criminalité - Evolution de 2013 à 2018
3	Accidents de circulation par rue
4	Scanning de la commune de Bassenge
5	Scanning de la commune de Blegny
6	Scanning de la commune de Dalhem
7	Scanning de la commune de Juprelle
8	Scanning de la commune de Oupeye
9	Scanning de la ville de Visé
10	Résultats du Moniteur de sécurité 2018 en Basse-Meuse
11	Résultat de l'enquête de satisfaction du personnel 2019
12	Priorités du plan zonal de sécurité (parties prenantes)
13	Patrouilles de sécurisation et actions consacrées aux objectifs stratégiques
14	Liste des protocoles de coopération interzonale

